

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant le transfert
au Musée des Antiquités des
Tapisseries anciennes déposés
au Musée royal.

N° 3148

Remise au Musée des Antiquités des Tapisseries anciennes

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

1846

Négociations en vue d'obtenir la restitution aux
Musées des Tapisseries primentonnes.

Par dépêche du 17 janvier 1877 émanant du Ministre de l'Intérieur Delcourt une série de douze tapisseries de la Cour des Comptes leur sont attribuées et figurent à leur inventaire général sous les N^{os} 2702 à 2713.

Le 21 novembre 1888, les Musées royaux des Beaux-Arts achètent sur les fonds de leur budget ordinaire une tapisserie faisant partie de la série Maximilienne, au prix de 15.000 francs. Elle figure dans leur inventaire général sous le N^o 3065.

En 1904, le Ministère de l'Agriculture autorise l'acquisition, pour les Musées royaux des Beaux-Arts, de deux tapisseries représentant " Le Mariage de Mestra" et " La Supplication de Mestra", qui allait orner la salle d'escalier.

On pourrait citer plusieurs musées d'Europe où les tableaux voisinent avec les tapisseries, mais le plus bel exemple est la Pinacothèque vaticane où les tapisseries bruxelloises, d'après les cartons de Raphaël, décorent en des vitrines le salon d'honneur.

Le Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers a inscrit depuis longtemps l'achat de tapisseries dans son programme d'acquisitions et il en a emprunté chez les mécènes anversoises, lors de l'exposition de Rubens, à l'occasion du 250^e anniversaire de sa naissance.

Tous nos salons d'art flamand dans nos expositions internationales d'Anvers et de Bruxelles, ont fait une large part aux tapisseries dont le somptueux décor entourait la splendeur de nos peintres.

+
+ +

En présence de la revendication actuelle des Musées du Cinquantenaire, il est opportun de rappeler les nombreuses tapisseries qui furent cédées par les Musées royaux des Beaux-Arts aux Musées royaux du Cinquantenaire.

En 1890, ce furent les douze tapisseries provenant de la Cour des Comptes et qui avaient été données aux Musées des Beaux-Arts en 1877. En même temps, ces musées cèdent une tapisserie faisant partie de la Série Maximilienne et qui avait été acquise sur les fonds de son budget ordinaire.

Les Musées du Cinquantenaire ont reconnu eux-mêmes que leur collection de tapisseries n'était pas intangible. Sous la direction de M. Capart, ils se sont dessaisis volontairement de deux panneaux, de la tenture de l'histoire d'Achille, faisant partie d'une suite de cinq tapisseries, ainsi que de deux verdure de la fabrication d'Audenarde. Le prêt en fut fait au Palais Royal, à la demande de Sa Majesté la Reine Astrid, qui désirait donner au Palais une décoration de caractère national.

Même si le Cinquantenaire avait quelque droit sur les tapisseries litigieuses, il devait les céder de bonne grâce, quand toutes les commissions réunies les réclament comme un décor indispensable des Musées royaux des Beaux-Arts.

Il est hautement désirable que la question soit tranchée une fois pour toutes et il appartient à Monsieur le Secrétaire Général de décider que les tapisseries sont à leur place aux Musées des Beaux-Arts et qu'elles doivent demeurer où elles sont depuis bientôt cinquante années.

LE DIRECTEUR GENERAL DES BEAUX-ARTS (Jozef Muls.)

Entreprises Générales de
Tapisserie Ameublement
Décoration

Bruxelles, le 7 Septembre 1943.....193

PROJETS ET DEVIS D'ENSEMBLES
FAUTEUILS CLUB ET DE STYLE

François Rambla

Musée Royal des Baux Arts de Belgique

14, Rue de la Braie, 14
93 Rue Meysys
Bruxelles III

Mlle. Devinge

TÉLÉPHONE 1.604.36
COMPTE CHÈQUES-POSTAUX 1535,95
REG. COMMERCE 4902

Conservateur délégué

L. A. 0104.00/1533

Mlle. En reponse à votre lettre du 3 courant.
je l'avantage de vous soumettre **DEVIS** pour le renouve-
ment des doublures, une partie des sangles et pressions
consommées, ainsi que petites réparations des Tapisseries
de l'histoire de Remus et Romulus.

223 metres toile doublure, environ 20 metres de sangle et
pressions, coudre les entoilages et sangle ainsi que le brossage
des tapisseries, pour le prix de 22.880. francs
Vingt deux mille huit cent quatre vingt. francs.

au plaisir de vous lire veuillez agréer Mlle.
Devinger mes Salutations distinguées .

François Rambla



BRUXELLES, le 3 septembre 1944

Tél. : 33.01.43 - 33.96.10.

DIRECTION

Par Porteur.

HL.AL.
43/759.

A Mademoiselle Devigne,
Conservateur-délégué des
Musées Royaux des Beaux-Arts
9 Place du Musée
Bruxelles

Mademoiselle,

J'ai bien reçu votre lettre du 1er septembre dont j'ai transmis le contenu à Monsieur le Secrétaire Général pour supplément d'information.

Monsieur Nyns me fait savoir que je dois me mettre d'accord avec vous sur la date à laquelle Mme Crick et M. Coremans iront procéder à l'examen de la tenture de Romulus et Remus.

Sauf avis contraire de votre part, ces experts se rendront demain samedi 4 courant à 10 heures, Place du Musée. Il est probable qu'ils auront besoin de plusieurs heures afin de mener leur enquête à bonne fin. Sans doute, auront-ils besoin de découdre les doublures en divers points. A cet égard, notamment, il serait donc indispensable que les tapisseries soient posées à plat sur le sol et dans un local suffisamment vaste et inaccessible au public.

Je me suis permis de vous proposer une date très rapprochée car il importe que cette précieuse tenture soit maintenue le moins de temps possible, en dehors d'un abri.

Je vous remercie d'avance de tout ce que vous ferez afin de faciliter l'examen approfondi dont M. Nyns a chargé Mme Crick et M. Coremans, et vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en Chef,

A. Lammertyn

N.B. J'ai dû signer un accusé de réception de cette lettre, j'en ai fait le Musée Royal d'Art et d'Histoire - A. Devigne

Tapiss

3 septembre 1943.

Monsieur,

Je vous confirme la demande que je vous ai faite verbalement au Musée concernant le devis à fournir pour le renouvellement de la doublure et la vérification des sangles et boutons à pression des tapisseries de l'histoire de Remus et Romulus. Je vous saurais gré de vouloir bien me faire parvenir ce devis aussi prochainement que possible. J'attire votre attention sur le fait que la qualité de la toile de doublure doit être garantie.

Agréez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Conservateur délégué,

M. DEVIGNE.

A Monsieur Rembla,
93 rue Metsys,
Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

MM.

van der Burch Descamps Warnant Baes
Bautier Vande Velde Laurent Mistler
Tournay Vaxelaire Périer Stoclet
Thys Rousseau Terlinden Wynants Wauters
Hulin Meeus Joly Verbanck Coppée Gendebien
Vanden Bosch d'Ursel Muls.
Bastien della Faille.

BRUXELLES, LE
9, RUE DU MUSÉE 3 septembre 1943.

Monseigneur;

Conformément aux instructions qui viennent de m'être transmises verbalement par Monsieur le Secrétaire Général Nyns, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'exposition des tapisseries de l'histoire de Remus et Romulus, prévue à partir du samedi 4 septembre, n'aura pas lieu.

Ces tapisseries étant déjà placées dans le hall de sculpture, MM. Hulin de Loo et Warnant qui se trouvaient au Musée ce jeudi après-midi les ont examinées et ont exprimé le vœu que le Comité de Patronage et les Commissions de peinture ancienne et de sculpture se réunissent vendredi prochain, 10 septembre, à 16 heures. Ils espèrent qu'il vous sera possible d'assister à cette réunion.

Veillez agréer, je vous prie, Monseigneur, l'expression de mes sentiments très dévoués.

Le Conservateur délégué,

M. DEVIGNE.

A Monseigneur le Duc d'Ursel,
28, rue du Marché-au-Bois,
Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

BRUXELLES, LE 2 septembre 1943
9, RUE DU MUSÉE

Prière de vouloir bien annuler le communiqué précédent relatif à l'ex-

position des tapisseries de l'histoire de Remus et Romulus. Vu les
événements actuels, cette exposition n'aura pas lieu.

Remerciements et salutations
distinguées.

Le Conservateur délégué,

M. DEVIGNE.

KONINKLIJKE MUSEA VOOR SCHOONE KUNSTEN VAN BELGIË

BRUSSEL, DEN
9, MUSEUMSTRAAT 2 September 1943

Gelieve de mededeeling betreffende de tentoonstelling der
tapijten over de geschiedenis van Remus en Remulus te willen
annuleeren. Gezien de huidige omstandigheden zal deze tentoon-
stelling geen plaats vinden.

Besten dank en hoogachtend.
De Gemachtigde Conservator,

M. DEVIGNE.

2 septembre 1943.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur le Secrétaire Général Nyns, par sa lettre du 27 août 1943 N° 3799, qui m'est parvenue le 30 du même mois, me donne l'ordre de faire examiner à nouveau, dans le plus bref délai, l'état des tapisseries de l'histoire de Remus et Romulus en recourant pour cet examen à deux membres du personnel des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Mme Crick-Kunzinger et M. Paul Coremans.

Les tapisseries seront exposées dans le hall de sculpture du Musée Royal d'art ancien à partir de samedi prochain, 4 septembre.

J'estime qu'il est éminemment souhaitable que les membres de notre Comité de Patronage et de nos Commissions examinent à loisir ces tentures dans la salle même dont elles constituent, depuis 1896, le magnifique et irremplaçable décor.

Il est utile, en outre, que le public qui commence à s'intéresser à " la question des tapisseries " soit exactement informé et sache que les dites tapisseries sont encore dans nos collections, au complet et parfaitement intactes, et qu'après trois ans et demi de guerre, l'intervention des Musées Royaux d'Art et d'Histoire n'a pas été motivée par l'incompétence ou l'incurie des Commissions et de la Conservation des Musées Royaux des Beaux-Arts.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur délégué,

A Monsieur Muls,
Directeur Général des Beaux-Arts.

M.DEVIGNE.

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

Tapis

1r. septembre 1943.

BRUXELLES, LE

9, RUE DU MUSÉE

PRIERE DE VOULOIR BIEN INSERER DANS VOTRE ESTIME JOURNAL .

Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique, 9 rue du Musée, Bruxelles.

de l'histoire

Les magnifiques tapisseries bruxelloises de Remus et Romulus qui font partie des collections des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique seront exposées pendant quelques semaines, à partir du samedi 4 septembre, dans le hall du Musée Royal d'art ancien. Elles ont été placées dans cette salle en 1896 et l'ont décorée jusqu'aux événements actuels qui ont déterminé leur mise à l'abri.

Remerciements et salutations distinguées.

Le Conservateur délégué,

M. DEVIÈRE.

KONINKLIJKE MUSEA VOOR SCHOONE KUNSTEN VAN BELGIË

1 September 1943.

BRUSSEL DEN
9. MUSEUMSTRAAT

Vriendelijk verzoek om inlassching in Uw geëerd blad.

Koninklijke Musea voor Schoone Kunsten van België, Brussel.

De prachtige Brusselsche tapijten die de geschiedenis van Romus en Romulus voorstellen en deel uitmaken van de verzamelingen der Koninklijke Musea voor Schoone Kunsten van België zullen, vanaf Zaterdag 4 September, gedurende enkele weken in de groote hal van het Museum voor Oude Kunst tentoongesteld worden. In 1896 werden zij in deze zaal geplaatst en versierden deze tot bij het uitbreken der huidige gebeurtenissen, die het onderbrengen in een schuilplaats voor gevolg hadden.

Besten dank en hoogachtend.
De Gemachtigde Conservator,

M. DEVIGNE.

papier

1r. septembre 1943.

Monsieur le Conservateur en Chef,

Conformément aux instructions de Monsieur le Secrétaire Général Nyns, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les tapisseries de l'histoire de Remus et Romulus seront exposées pendant quelques semaines dans le hall du Musée Royal d'Art ancien à partir de samedi prochain, 4 septembre.

Monsieur le Secrétaire Général a désigné pour procéder à leur examen deux membres de votre personnel scientifique, Mme Crick-Kunziger et M. Paul Coremans. Je vous saurais gré de vouloir bien les en avertir. Ils pourront procéder à cet examen au jour et à l'heure qui leur conviendront.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Conservateur en Chef, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur délégué,

N.B. Le Musée est ouvert tous les jours,
sauf le lundi, de 10 à 17 heures.

M. DEVIGNE.

A Monsieur Lavachery,
Conservateur en Chef des Musées Royaux d'Art et d'Histoire,
Bruxelles.

12 septembre 1943.

Tapisseries

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur le Secrétaire Général Ryns, par sa lettre du 27 août 1943 N° 3799, qui n'est parvenue le 30 en même mois, me donne l'ordre de faire examiner à nouveau, dans le plus bref délai, l'état des tapisseries de l'histoire de Remus et Romulus en recourant pour cet examen à deux membres du personnel des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, M. Crick-Kunziger et M. Paul Corraens.

Les tapisseries seront exposées dans le hall de sculpture du Musée Royal d'Art ancien à partir de samedi prochain, 4 septembre.

J'estime qu'il est éminemment souhaitable que les membres de notre Comité de Patronage et de nos Commissions examinent à loisir ces tentures dans la salle même dont elles constituent, depuis 1896, le magnifique et irremplaçable décor.

Il est utile en outre que le public qui commence à s'intéresser à "la question des tapisseries" soit exactement informé et sache que les dites tapisseries sont encore dans nos collections, en complet et parfaitement intactes, et qu'après trois ans et demi de guerre, l'intervention des Musées Royaux d'Art et d'Histoire n'a pas été motivée par l'incompétence ou l'incurie des Commissions et de la Conservation des Musées Royaux des Beaux-Arts.

Je vous demande de vouloir bien, à cette fin, signaler cette exposition à toute personne susceptible de s'y intéresser, c'est-à-dire aux membres de la Société des Amis des Musées, aux amateurs et critiques d'art, collectionneurs, mécènes, antiquaires et à tous ceux qui s'intéressent, à quelque titre que ce soit, au sort et à la vie de nos musées.

NOM.
Vaxelaire, ✓ Vander Burch, ✓ Baes, Bastien ✓
Périer, ✓ Descamps ✓ Bautier, ✓ Gendebien ✓
Stoclet ✓ Warnant, ✓ Vandevelde, ✓ Della Faille ✓
Terlinden ✓ Wauters, ✓ Joly ✓ Meeus ✓ Hulin ✓
Thys ✓ d'Ursel ✓ Laurent, ✓ Verbanck, ✓ Mistler, ✓
Tournay- Rousseau ✓ Wynants ✓ Coppée, ✓ Vanden Bosch ✓

Le Conservateur délégué,

M. DEVICQUE.

Tapisseries

1er septembre 1943.

Monsieur le Secrétaire Général,

Comme suite à votre lettre du 27 août, N° 3799, qui m'est parvenue le 30 du même mois, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les tapisseries de l'histoire de Remus et Romulus seront exposées dans le hall de sculpture du Musée Royal d'art ancien, à partir de samedi prochain, 4 septembre.

Les membres de notre Comité de Patronage et de nos Commissions en sont avertis de même que la Direction des Musées Royaux d'Art et d'Histoire.

Je me permets de vous signaler en même temps que le dernier examen des tapisseries a été fait le 18 août par mes soins et avec l'aide d'une équipe d'agents de notre personnel. En effet, si une délégation des Commissions réunies a examiné ces tapisseries le 16 février 1943, j'avais précédemment vérifié leur état et n'ai pas manqué de surveiller au cours de mes visites à notre dépôt de la Banque de Bruxelles.

Il est utile, toutefois, que suivant vos instructions ces tapisseries soient à nouveau montrées, non seulement à nos Commissions et aux membres du personnel des Musées Royaux d'Art et d'Histoire que vous avez désignés, mais au public qui commence à s'intéresser à " la question des tapisseries " et qui émet à ce sujet des suppositions fantaisistes. C'est ainsi qu'on m'a demandé tout récemment si aucun objet n'avait " été enlevé " de nos Musées.

Il importe donc, - et je crois rencontrer en ceci votre accord, - que l'on sache que les tapisseries sont encore intactes et au complet dans nos collections et, d'autre part, il est également souhaitable qu'il ne puisse être dit ou supposé par la suite qu'après trois ans et demi de guerre, l'intervention des Musées Royaux d'Art et d'Histoire a été motivée par l'incompétence ou l'incurie des Commissions et de la Conservation des Musées Royaux des Beaux-Arts.

Le Conservateur délégué,

M. DEVIGNE.

A Monsieur Nyns,
Secrétaire Général du Ministère
de l'Instruction Publique,
42, rue de Louvain,
BRUXELLES

Mercredi
Woensdag

Juillet
Juli

JUILLET						
D	—	4	11	18	25	Z
L	—	5	12	19	26	M
M	—	6	13	20	27	D
M	—	7	14	21	28	W
J	1	8	15	22	29	D
V	2	9	16	23	30	V
S	3	10	17	24	31	Z

JULI

21

7

AOUT						
D	—	8	15	22	29	Z
L	2	9	16	23	30	M
M	3	10	17	24	31	D
M	4	11	18	25	—	W
J	5	12	19	26	—	D
V	6	13	20	27	—	V
S	7	14	21	28	—	Z

AUGUSTUS

201

1943

164

S^{te} Praxède. — H. Praxedis.

Alphonse Praxedis

Praxedis

21/7/43.

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Bruxelles, le 27 VIII 1943

ADMINISTRATION DES BEAUX-ARTS

SECTION N° 3799

Réponse à

ANNEXES

N.B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche ainsi que l'indication de la Direction.

Mademoiselle,

Comme suite à ma dépêche du II juin dernier, Administration des Beaux-Arts, n° 3799, relative à la conservation des tapisseries de l'Histoire de Romulus et Remus dont le dernier examen remonte déjà à plus de six mois, j'ai l'honneur de vous prier de procéder, dans le plus bref délai possible, à une nouvelle vérification de ces tapisseries, en recourant à Madame CRICK-KUNZIGER, conservateur aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire.

Il y aura lieu d'associer aux travaux de vérification M. Paul COREMANS, chef des Laboratoires des dits musées, en raison de la grande expérience qu'il a acquise dans les questions de conservation.

Vous voudrez bien me faire connaître d'urgence la date qui aura été fixée pour ce nouvel examen.

LE SECRETAIRE GENERAL,

M. Nyens

M. NYENS.

A Mademoiselle Marguerite DEVIGNE,
Conservateur délégué des Musées Royaux des
Beaux-Arts de Belgique,

B R U X E L L E S .

Vendredi
Vrijdag

Avril
April

AVRIL						
D	—	4	11	18	25	Z
L	—	5	12	19	26	M
M	—	6	13	20	27	D
M	—	7	14	21	28	W
J	1	8	15	22	29	D
V	2	9	16	23	30	V
S	3	10	17	24	—	Z

23

4

MAI							
D	—	2	9	16	23	30	Z
L	—	3	10	17	24	31	M
M	—	4	11	18	25	—	D
M	—	5	12	19	26	—	W
J	—	6	13	20	27	—	D
V	—	7	14	21	28	—	V
S	1	8	15	22	29	—	Z

112 ————— 1943 ————— 253

Vendredi-Saint. — Goede Vrijdag.

23/4/43.

11. VI. 1943

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Bruxelles, le

Tapisseries

ADMINISTRATION DES BEAUX-ARTS

SECTION N° 3799

Réponse à

ANNEXES

N.B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche ainsi que l'indication de la Direction.

Mademoiselle,

Je viens de prendre connaissance de votre rapport du 16 février dernier concernant l'examen auquel les tapisseries de l'histoire de Romulus et Remus ont été soumises et vous exprime ma satisfaction pour les résultats de cet examen.

Pour l'avenir, je vous prie de vouloir bien prévoir des vérifications périodiques de ces oeuvres précieuses et d'y inviter l'éminente spécialiste en matière de tapisserie qu'est Madame Crick-Kunziger, conservateur à la Section des Industries d'Art des Musées Royaux d'Art et d'Histoire.

Pour le Secrétaire Général,
le Directeur Général,



Prof. Dr. Jozef MULS.

A Mademoiselle DEVIGNE,
Conservateur délégué des Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique,
BRUXELLES.

Bon 75 de 1941 — Impr. E. Heyvaert, Brux. — 40 000

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

BRUXELLES, LE

9, RUE DU MUSÉE

Nous, soussignés, membres de la délégation désignée en séance plénière des Commissions techniques consultatives d'art ancien et d'art moderne, le mardi 2 février 1943, avons examiné le mardi 16 février 1943, à 11 heures, la série des huit tapisseries de l'histoire de Remus et Romulus, entièrement déroulées et présentées en pleine lumière dans le hall de sculpture du Musée d'art ancien, et déclarons les avoir trouvées en parfait état de conservation. En foi de quoi, nous avons signé la présente attestation.

Albert Farnet

Bon Joly

L. Meunier
Adrien Leroy

C. de la Faille

Brennan

Yves Wauquier

M. Denique

Tapis

15 mars 1943.

Cher Monsieur Wauters,

Veillez bien trouver, sous ce pli, une déclaration que je vous saurais gré de me retourner après l'avoir revêtue de votre signature. Croyez, je vous prie, Cher Monsieur Wauters, à mes sentiments les meilleurs.

Le Conservateur délégué,

M. DEVIGNE.

A Monsieur H. Wauters,
26 bd. Bischoffsheim,
Bruxelles.

Tapis

10 mars 1943.

Comte,

Je vous prie de vouloir bien prendre connaissance de la déclaration ci-jointe et vous serais reconnaissante de me la renvoyer après l'avoir revêtue de votre signature.

Veillez croire, Comte, à mes sentiments très déferents.

Le Conservateur délégué,

M. DEVIGNE.

Au Comte della Failla de Leverghem,
23 av. Marnix,
E/V.

Bruxelles, le 8 mars 1943

51, RUE DE LA CONCORDE

Lapineries

Mademoiselle D E V I G N E

Conservateur délégué des Musées Royaux des
Beaux-Arts de Belgique

9, rue du Musée

B R U X E L L E S

Chère Mademoiselle,

Veillez trouver ci-joint, revêtue
de ma signature, la déclaration que vous m'avez fait parvenir par
votre lettre du 6 mars.

Veillez agréer, chère Mademoiselle, l'expression de mes
sentiments les meilleurs.

Albert Warnant

Albert WARNANT

8 mars 1943.

Mon cher Baron,

Je vous prie de trouver, sous ce pli, une déclaration que je vous saurais gré de vouloir bien me retourner après l'avoir revêtue de votre signature.

Veillez croire, Mon cher Baron, à mes sentiments les meilleurs et les plus distingués.

Le Conservateur délégué,

M. DEVIGNE.

Au Baron Descamps,

459 av. Louise,

E/V.

6 mars 1943.

Boyer

Cher Monsieur Warnant,

Je vous prie de trouver, sous ce pli, une déclaration que je vous saurais gré de vouloir bien me retourner après l'avoir revêtue de votre signature.

Veillez croire, Cher Monsieur Warnant, à mes sentiments les meilleurs et les plus distingués.

Le Conservateur délégué,

M. DEVIGNE.

A Monsieur A. Warnant,
51 rue de la Concorde,
E/V.

Tapisseries

19 février 1943

Cher Monsieur Meeus,

Veillez bien trouver, sous ce pli, l'attestation que je vais soumettre à la signature des membres de la délégation désignée par les Commissions réunies. Je vous serais reconnaissante de la signer et de me la retourner aussi prochainement que possible.

Croyez, je vous prie, Cher Monsieur Meeus, à mes sentiments les meilleurs.

Le Conservateur délégué,

M.DEVIGNE.

P.S. Veillez bien trouver, sous ce pli, les trois conférences qui sont publiées, jusqu'ici, dans la série 1941-1942, ainsi qu'un exemplaire de la conférence du Wte Terlinden destinés à compléter votre collection.

A Monsieur L.Meeus,
263 av.de Tervueren,
Bruxelles.

24 février 1943

Sapere

Monseigneur,

Je me permets de vous adresser, sous ce pli, une attestation que je vous prie de vouloir bien, si vous l'approuvez, revêtir de votre signature. Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de mes sentiments très déferents.

Le Conservateur délégué,

M. DEVIGNE.

A Monseigneur le Duc d'Ursel,
28 rue Marché-au-Bois,
Bruxelles.

Capissery

22 FEVRIER 1943.

Monsieur le Président,

Je me permets de vous adresser, sous ce pli, une attestation que je vous prie de vouloir bien, si vous l'approuvez, revêtir de votre signature.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très dévoués.

Le Conservateur délégué,

M. DEVIGNE.

A Monsieur le Président Baron Joly,
43 rue de Livourne,
Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

BRUXELLES, LE 22 FEVRIER 1943.
9, RUE DU MUSÉE

Papier

Monsieur le Président,

Je me permets de vous adresser, sous ce pli, une attestation que je vous prie de vouloir bien, si vous l'approuvez, revêtir de votre signature.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très déferents.

Le Conservateur délégué,

M. Devigne

M. DEVIGNE.

*Retourne à Mademoiselle Devigne avec
mes hommages..*

Baron Joly

A Monsieur le Président Baron Joly,
43 rue de Livourne,
Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

BRUXELLES, LE

9, RUE DU MUSÉE

16-2-43

Nous, soussignés, membres de la délégation désignée en séance plénière des Commissions techniques consultatives d'art ancien et d'art moderne, le mardi 2 février 1943, avons examiné le mardi 16 février 1943, à 11 heures, la série des huit tapisseries de l'histoire de Remus et Romulus, entièrement déroulées et présentées en pleine lumière dans le hall de sculpture du Musée d'art ancien, et déclarons les avoir trouvées en parfait état de conservation. En foi de quoi nous avons signé la présente attestation.

Tapisseries

16-2-43

Nous, soussignés, membres de la délégation désignée en séance plénière des Commissions techniques consultatives d'art ancien et d'art moderne, le mardi 2 février 1943, avons examiné le mardi 16 février 1943, à 11 heures, la série des huit tapisseries de l'histoire de Remus et Romulus, entièrement déroulées et présentées en pleine lumière dans le hall de sculpture du Musée d'art ancien, et déclarons les avoir trouvées en parfait état de conservation. En foi de quoi nous avons signé la présente attestation.

Tapis

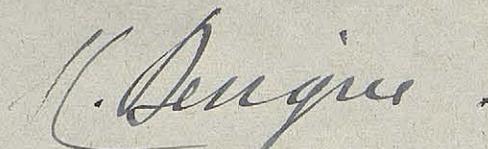
Se sont réunis au Musée Royal d'art ancien, le mardi 16 février 1943,
à 11 heures:

Mgr. le Duc d'Ursel,
MM. le Président Baron Joly
Laurent Meeus
Baron Descamps
Comte della Faille de Leverghem,
Henri Wauters
Albert Warnant,

mandatés par le Comité de Patronage et les Commissions techniques consultatives d'art ancien et d'art moderne à l'effet de procéder à l'examen des tapisseries de l'histoire de Remus et Romulus. Ces tapisseries ont été trouvées en très bon état de conservation et n'ont pas souffert de leur séjour dans la darse où elles sont abritées.

M. le Directeur Général Muls assistait à cette réunion, après laquelle les tapisseries ont été roulées à nouveau. Elles ont été reportées dans la darse le mercredi 17 février, dans la matinée.

Le Conservateur délégué,



M. DEVIGNE.

Tapisseries

Duc d'Ursel
Comte della Faille
Baron Joly

12 FEVRIER 1943.

La question des tapisseries de l'histoire de Remus et Romulus revient à l'ordre du jour. Comme elle présente une certaine urgence, les membres de la délégation désignée à l'assemblée générale des Commissions se réuniront mardi prochain, à 11 heures (9, rue du Musée), afin d'examiner ces tapisseries et de vérifier leur état de conservation.

Je me permets de vous prier d'assister à cette réunion qui présente une certaine importance.

Veillez bien agréer,

Le Conservateur délégué,

M. DEVIGNE.

Wernant
Bon Descamps

12 FEVRIER 1943.

Je vous confirme que les membres de la délégation désignée à la réunion plénière des Commissions se réuniront en nos locaux, 9 rue du Musée, le mardi 16 février, à 11(onze) heures.

Agréez, je vous prie,
sentiments les meilleurs.

l'assurance de mes

Le Conservateur délégué,

M.DEVIGNE.

13 février 1943

Cher Monsieur Meeus,

J'ai pu déplacer, afin que vous puissiez y assister, la réunion de la délégation constituée par les Commissions. Cette réunion aura donc lieu mardi prochain, au Musée, à onze heures.

Croyez, Cher Monsieur Meeus, à mes sentiments les meilleurs.

Le Conservateur délégué,

M.DEVICNE.

A Monsieur E.Meeus,
Président ff. de la Commission de peinture ancienne,
263 av. de Tervueren,
Bruxelles.

Bruxelles, 15 février 1943

Note à Monsieur le Secrétaire Général

Depuis la note que j'eus l'honneur d'adresser à Monsieur le Secrétaire Général, en date du 3 décembre dernier, concernant les tapisseries représentant l'histoire de Romulus et Remus, réclamées par les Musées du Cinquantenaire, j'ai assisté à une réunion des Commissions réunies des Musées royaux des Beaux-arts, où j'ai été témoin de la profonde émotion produite à l'idée d'un départ possible des dites tapisseries et de la décision de mettre tout en oeuvre pour éviter ce départ. - Une sous-commission a été désignée pour venir plaider la cause des Musées Royaux des Beaux-Arts auprès de Monsieur le Secrétaire Général.

Depuis lors, une nouvelle documentation a été mise sous mes yeux. Monsieur le Secrétaire Général ayant bien voulu surseoir à l'exécution de ses instructions concernant le retour des tapisseries aux Musées du Cinquantenaire, l'occasion m'a été donnée de revoir l'affaire depuis son origine et de lui exposer les motifs qui me semblent devoir être invoqués pour le maintien du statu-quo.

En attendant, des instructions ont été données au conservateur délégué des Musées royaux des Beaux-Arts pour un examen minutieux des tapisseries en question et Madame Crick sera invitée à se rendre compte de leur état de conservation.

+ +

Les tapisseries litigieuses n'ont pas été achetées par les Musées du Cinquantenaire sur son propre budget, mais par l'Etat directement et sur un crédit spécial voté à cette fin par le gouvernement, en 1889.

L'Etat en disposait souverainement et s'il a décidé leur dépôt provisoire aux Musées du Cinquantenaire, il pouvait en toute liberté ordonner leur transfert aux Musées royaux des Beaux-Arts.

Ce transfert a été réalisé par décision ministérielle en date du 29 octobre 1896. La Commission directrice des Musées du Cinquantenaire avait été pressentie et, par l'organe de son président, le Prince de Ligne, elle avait donné son accord.

Ce fut en suite de cet accord que le ministre libella

sa dépêche de 1896 en ces termes: "l'Administration des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels, ainsi que le comité de la Section des anciennes industries d'art et antiquités ne soulèvent pas d'objections au transfert au Palais des Beaux-Arts, des huit tapisseries représentant l'histoire de Romulus et Remus. Ces oeuvres d'art sont en conséquence mises à votre disposition."

Ce transfert a été considéré comme définitif et les tapisseries ont été inscrites à l'inventaire des Musées royaux des Beaux-Arts sous le n° 3579.

C'est depuis bientôt un demi-siècle que ces tapisseries complètent l'ornementation de la grande salle construite par Balat, l'un des meilleurs exemples de l'architecture belge au XIXe siècle. En droit civil la prescription trentenaire aurait pu être invoquée depuis longtemps et la possession des Musées royaux des Beaux-Arts serait indiscutable.

+*+

En présence de cette longue possession des Musées royaux des Beaux-Arts, quels sont les titres que peuvent invoquer les Musées du Cinquantenaire ?

Il n'y en a pas et c'est tellement vrai que M. Capart, en 1928, ne réclamait pas le retour pur et simple des tapisseries mais proposait de les échanger contre les cartons de Puvis de Chavannes.

Les termes employés par M. Laurent, dans son rapport rédigé à cette occasion révèlent le doute qui existait au Cinquantenaire quant à ses droits sur les tapisseries: "Celles-ci doivent être rendues ou données", disait-il textuellement. "Rendues", si elles appartenaient au Cinquantenaire; "données" par l'Etat si, jusqu'alors, elles avaient appartenu légitimement aux Musées royaux des Beaux-Arts.

C'est d'ailleurs sans aucun doute le terme "données" qui doit être retenu de ce rapport, puisqu'il propose en échange un autre don, celui des cartons de Puvis de Chavannes.

Le litige a été tranché à ce moment par M. le Ministre Vauthier qui, en date d'une dépêche n° 3799 de 1928, décidait, dans une note marginale "maintenons provisoirement les tapisseries au Musée ancien où elles font un excellent effet."

Le même ministre était disposé à demander au Cinquantenaire d'autres tapisseries pour parachever l'ornementation du grand hall des Musées royaux des Beaux-Arts.

Les ^{ten} tentatives ultérieures du Cinquantenaire n'ont pas eu plus de succès auprès du Ministre en fonctions, M. Bovesse.

Les mêmes motifs qui plaident en faveur des Musées royaux des Beaux-Arts existent toujours et quand j'insiste de nouveau en leur faveur, je ne fais que reprendre le thème de mon prédécesseur, qui disait dans sa note du 14 novembre 1936: "les tapisseries en question décorent fort heureusement certaines salles

des Musées royaux de la Rue de la Régence. Les enlever serait de nature à provoquer un conflit."

Ce n'est vraiment pas le moment de mettre en conflit deux Musées importants de l'Etat.

* * *

Le groupement logique des collections de l'Etat ne peut être invoqué sans soulever certaines discussions.

Les tapisseries flamandes du XVII^e siècle relèvent-elles des Beaux-Arts ou des Arts industriels ? La première conception me paraît devoir réunir le plus de suffrages.

Les tapisseries ont été faites d'après les cartons de nos grands peintres, Van der Weyden, Van Orley, Rubens, Jordaens. Il est tout naturel qu'elles voisinent avec les œuvres ^{des mêmes peintres} maîtres.

Notre siècle des romanistes, qui, à certains égards, marque un déclin, trouve dans les tapisseries sa plus haute, sa plus noble expression. Ce sont les premières grandes compositions décoratives qui, dans leur évolution, annoncent les créations picturales de Rubens.

De tout temps le besoin de tapisseries s'est fait sentir aux Musées royaux des Beaux-Arts et, de tout temps aussi, le Gouvernement s'est préoccupé de les en pourvoir.

Par dépêche du 17 janvier 1877 émanant du Ministre de l'Intérieur Delcourt une série de douze tapisseries de la Cour des Comptes leur sont attribuées et figurent à leur inventaire général sous les nos. 2702 à 2713.

Le 21 novembre 1888, les Musées royaux des Beaux-Arts achètent sur les fonds de leur budget ordinaire une tapisserie faisant partie de la série Maximilienne, au prix de 15.000 francs. Elle figure dans leur inventaire général sous le n° 3065.

En 1904, le Ministre de l'Agriculture autorise l'acquisition, par les Musées royaux des Beaux-Arts, de deux tapisseries représentant "Le Mariage de Mestra" et "La Supplication de Mestra", qui allaient orner la salle d'escalier.

On pourrait citer plusieurs musées d'Europe où les tableaux voisinent avec les tapisseries, mais le plus bel exemple est la Pinacothèque Vaticane où les tapisseries bruxelloises, d'après les cartons de Raphaël, décorent en des vitrines le salon d'honneur.

Le Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers a inscrit depuis longtemps l'achat de tapisseries dans son programme d'acquisitions et il en a emprunté chez les mécènes anversoises, lors de l'exposition de Rubens, à l'occasion du 250^e anniversaire de sa naissance.

Tous nos salons d'art flamand dans nos expositions internationales d'Anvers et de Bruxelles, ont fait une large part aux tapisseries dont le somptueux décor entourait la splendeur de nos peintres.

* * *

En présence de la revendication actuelle des Musées du Cinquantenaire, il est opportun de rappeler les nombreuses tapisseries qui furent cédées par les Musées royaux des Beaux-Arts aux Musées royaux du Cinquantenaire.

En 1890 ce furent les douze tapisseries provenant de la Cour des Comptes et qui avaient été données aux Musées des Beaux-Arts en 1877. En même temps, ces Musées cèdent une tapisserie faisant partie de la Série Maximilienne et qui avait été acquise sur les fonds de son budget ordinaire.

Les Musées du Cinquantenaire ont reconnu eux-mêmes que leur collection de tapisseries n'était pas intangible. Sous la direction de M. Capart, ils se sont dessaisis volontairement de deux panneaux de la tenture de l'histoire d'Achille, faisant partie d'une suite de cinq tapisseries, ainsi que de deux verdures de la fabrication d'Audenarde. Le prêt en fut fait au Palais Royal, à la demande de Sa Majesté la Reine Astrid qui désirait donner au Palais une décoration de caractère national.

Même si le Cinquantenaire avait quelque droit sur les tapisseries litigieuses, il devrait les céder de bonne grâce, quand toutes les commissions réunies les réclament comme un décor indispensable des Musées royaux des Beaux-Arts?

Il est hautement désirable que la question soit tranchée une fois pour toutes et il appartient à Monsieur le Secrétaire Général de décider que les tapisseries sont à leur place aux Musées des Beaux-Arts et qu'elles doivent demeurer où elles sont depuis bientôt cinquante années.

LE DIRECTEUR GENERAL DES BEAUX-ARTS

Jozef MULS.

20 Janvier 1943.

Tapisseries

Mon cher Lavachery,

J'ai bien reçu votre lettre du 15 de ce mois, dont je vous remercie.

C'est en effet en ma qualité de membre de la Commission technique consultative de Sculpture et au cours d'une réunion de cette Commission, que je me suis, d'accord avec mes collègues, prononcé pour l'envoi d'une délégation à Monsieur le Secrétaire Général Nyns. Cette délégation devait avoir pour objet de prier Monsieur Nyns de ne pas maintenir sa décision relative au transfert aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire, des huit tapisseries de Romulus et Rémus.

La réunion, à laquelle assistaient également les membres de la Commission de Peinture ancienne et du Comité de Patronage, avait été convoquée par le Conservateur-Délégué des Musées Royaux des Beaux-Arts. L'avis exprimé fut unanime.

Le Conservateur-Délégué nous donna connaissance de tous les éléments de son dossier. Nous avons donc eu tous le moyen de nous prononcer objectivement.

Si vous pensez qu'il existe dans votre dossier des pièces que nous ne possédons pas dans le nôtre et qui seraient de nature à modifier notre manière de voir, je ne vois, pour ma part aucun inconvénient, bien au contraire, à en prendre connaissance.

Mais n'estimez-vous pas que ceci devrait être fait au cours d'une nouvelle réunion plénière à laquelle assisteraient les Conservateurs des deux Musées ainsi que les Commissions intéressées?

J'apprends d'ailleurs que Monsieur le Secrétaire Général Nyns vient de décider de surseoir.

Je crois bien faire en communiquant votre lettre et la copie de ma réponse au Conservateur-Délégué.

Présentez mes hommages à Madame Lavachery et croyez-moi, mon cher ami, bien cordialement à vous.

à Monsieur Henri Lavachery, Conservateur en Chef des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Parc du Cinquantenaire, BRUXELLES.



Bruxelles, le 15/I/1943 193

PARC DU CINQUANTAIRE

D'ART ET D'HISTOIRE

CABINET
DU CONSERVATEUR EN CHEF
HL. AL.
43/43

Monsieur Henri Wauters
26 Bd Bischoffsheim
Bruxelles

Cher Monsieur et Ami,

Je sais qu'en tant que membre d'une des Commissions des Musées Royaux des Beaux-Arts, vous vous êtes associé à la protestation de ces organismes visant la décision prise par Monsieur le Secrétaire Général Nyns, de restituer aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire les huit tapisseries bruxelloises qui étaient exposées dans le hall de sculpture du Palais de la Rue de la Régence.

Je crains qu'en cette circonstance, vous et vos collègues n'ayez pas eu les moyens de juger objectivement d'une affaire où, comme le disait de manière excellente Monsieur le Secrétaire Général Nyns, dans ses instructions mandées à nos Musées, il s'agit uniquement "d'assurer le groupement logique des collections de l'Etat."

C'est pourquoi je souhaiterais vivement vous soumettre le dossier complet de cette affaire.

Je ne fais pas ici appel à votre amitié, mais seulement à votre sens de l'équité.

Voulez-vous me permettre de venir vous voir avec mes papiers ? Je serais plus heureux encore si certains de vos collègues des Commissions protestataires voulaient assister à cette réunion.

Veillez, je vous prie, me rappeler au bon
souvenir de Madame Wauters et me croire, Cher
Monsieur et Ami, notre très cordialement dé-
voué.

Le Conservateur en Chef,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J. Van der ...', written over the typed name 'Le Conservateur en Chef'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Henri WAUTERS

20 Janvier 1943.
BRUXELLES. LE
26, Bd. BISCHOFFSHEIM

Mademoiselle Marguerite Devigne
Conservateur-Délégué des Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique
9, rue du Musée
BRUXELLES.

Chère Mademoiselle Devigne,

Je vous communique sous ce pli une lettre que je viens de recevoir de Monsieur Henri Lavachery, Conservateur en Chef des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, ainsi que la copie de ma réponse.

J'assisterai avec joie vendredi prochain à la manifestation en l'honneur de M. Hulin de Loo. Je vous remercie d'avoir bien voulu me prévenir.

Tous mes remerciements également pour le catalogue de votre belle exposition EVENEPOEL.

Croyez, chère Mademoiselle Devigne, à mes sentiments les meilleurs.

Henri Wauters

19 janvier 1943

Cher Monsieur Meeus,

Je vous prie de vouloir bien trouver, sous ce pli:

- 1°) une expédition en double exemplaire d'une commande de brochures qui nous est passée par le Ministère de l'Instruction Publique;
- 2°) la copie de la lettre qui m'a été adressée par M. Muls;
- 3°) la copie des lettres de MM. Lavachery et Coremans ainsi que celle de mes réponses à ces deux lettres.

M. Wauters m'a fait connaître par téléphone que M. Lavachery lui a écrit pour lui demander une entrevue afin de lui exposer d'une manière absolument objective l'affaire des tapisseries, étant donné dit-il que les membres de nos Commissions n'ont pas été informés exactement de ce qui touche à cette question. J'ai dit à M. Wauters que je n'admettais pas cette façon d'agir et que M. Lavachery avait l'air de suspecter ma loyauté; que, d'autre part, aucun membre de la Commission n'avait le droit de traiter séparément avec M. Lavachery, étant donné que les décisions auxquelles nous nous sommes arrêtés ont été prises au cours d'une réunion de toutes les commissions compétentes. J'ai ajouté que certains des membres de ces commissions, à savoir vous-même, M. Warnant et le Baron Descamps, s'intéressent de très près à cette affaire et que je souhaitais les avertir de cette nouvelle démarche de M. Lavachery qui me paraît des plus incorrecte. M. Wauters m'a répondu qu'il avertirait M. Lavachery de la communication qu'il faisait de sa démarche et il a bien voulu me promettre qu'il me ferait tenir une copie de la lettre en question; jusqu'ici, je n'ai pas reçu cette copie. Mais j'ai averti de ce nouvel incident le Baron Descamps qui a approuvé mon attitude et qui n'admet pas plus que moi le procédé de M. Lavachery. M. Warnant, à qui j'en ai parlé aussi, est également de cet avis. Voilà où en sont les choses. Il est bon que vous en soyez exactement informé parce que la question soulevée très inopportunément peut rebondir; il importe que nous soyons prêts à l'examiner à nouveau.

Le Baron Descamps est toujours souffrant, bien que son état se soit amélioré. Dès qu'il pourra sortir, je lui ai proposé de venir à la Banque de Bruxelles voir les tapisseries. Si vous étiez libre, je vous demanderais d'assister aussi à cet examen, de même que M. Warnant et peut-être le Baron Coppée, qui est un président de la Banque de Bruxelles et qui est intervenu fort judicieusement au cours de la réunion de nos Commissions.

J'essaie de réunir les Archives de l'Art Belge, mais c'est bien compliqué. Le jeudi 28, à onze heures, vous conviendrait-il? Je vous serais reconnaissante de me le faire connaître aussi prochainement que possible parce que les convocations doivent, paraît-il, être envoyées au moins huit jours d'avance.

Croyez, je vous prie, Cher Monsieur Meeus, à mes sentiments les meilleurs.

Le Conservateur délégué,

14 janvier 1943

Approuvé

A Monsieur Lavachery,
Conservateur en Chef des Musées Royaux
d'Art et d'Histoire,
avenue des Nerviens,
Bruxelles.

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 8 janvier, HL.AL, 433I, j'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur le Secrétaire Général Nyns a décidé de surseoir à l'exécution des mesures ayant fait l'objet de ses instructions précédentes. Cette décision m'a été communiquée par lettre de Monsieur le Directeur Général Muls en date du 12 janvier.

Agréer, je vous prie, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur délégué,

M. DEVIGNE.

MUSEES ROYAUX
D'ART ET D'HISTOIRE



PARC
DU
CINQUANTENAIRE

DIRECTION

HL. AL.
43/31.

BRUXELLES, le 8/I/43 194

Tél. : 33.01.43 - 33.96.10.

Mademoiselle Devigne,
Conservateur délégué des
Musées Royaux des Beaux-Arts
Bruxelles

Mademoiselle,

Par votre aimable lettre du 24 décembre, vous vouliez bien me faire savoir que les tapisseries bruxelloises-appartenant à nos Musées et que Monsieur Nyns, Secrétaire Général du Ministère de l'Instruction Publique a décidé de faire rentrer chez nous- me seraient délivrées après les jours fériés de la Noël et du Nouvel An.

Je vous serais très obligé de me faire connaître le jour et l'heure où notre personnel pourra venir enlever les pièces chez vous. Je vous ferai remettre, en même temps, les dessins de Puvis de Chavannes que les mêmes instructions de M. Nyns, attribue aux Musées Royaux des Beaux-Arts.

Veillez agréer, Mademoiselle, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur en Chef,



ALGEMEEN BESTUUR
VAN SCHOONE KUNSTEN,
LETTEREN EN VOLKSOPLEIDING

KABINET VAN
DEN DIRECTEUR GENERAAL

Bruxelles, le 12 janvier 1943.

Chère Mademoiselle,

Comme convenu j'ai eu un entretien avec Monsieur le Secrétaire Général de l'Instruction Publique pour lui faire part de l'émotion manifestée par les commissions réunies de votre musée devant la demande de restitution des huit tapisseries réclamées par les musées royaux d'Art et d'Histoire.

Monsieur le Secrétaire Général a été influencé par les arguments que j'ai fait valoir en faveur du maintien de l'état de choses actuelles et il m'a autorisé à lui présenter une nouvelle note établissant les droits de vos musées sur la possession des tapisseries litigieuses.

En attendant il a bien voulu me dire que provisoirement on allait surseoir aux instructions qui avaient été données déjà.

Dans ces conditions il sera inutile que la délégation qui avait été désignée en séance des commissions réunies se dérange pour plaider la cause des musées. Je m'en occupe et je vous tiendrez au courant du suivi.

Veillez agréer, chère Mademoiselle, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Directeur Général,

Prof. Dr. J. Muls

Mademoiselle M. Devigne
Conservateur-Délégué des Musées Royaux
des Beaux Arts

Rue du Musée, 9
Bruxelles.

8 janvier 1943

Cher Monsieur Muls,

Je vous transmets, sous ce pli;

- 1) mes observations sur la note de M. Lavachery ,
- 2) un rapport sur la question des tapisseries dans nos collections,
- 3) un rapport adressé au Ministre en 1931 par M. Van Puyvelde .

Je vous remercie de votre présence à notre réunion , hier, et de l'attitude tout objective et très compréhensive que vous avez adoptée dans cette affaire.

Croyez à mes sentiments les meilleurs.

Le Conservateur délégué,

M. DEVIGNE

A Monsieur Muls,

Directeur Général des Beaux-Arts.

Observations relatives au rapport adressé par M. Lavachery, conservateur en chef des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, à M. le Secrétaire Général Nyns .

2d paragraphe. En 1882, le Gouvernement a voté un crédit spécial pour l'achat à M. L. Gauchez des huit tapisseries de l'histoire de Rémus et Romulus, qui ont été déposées au Cinquantenaire. Ce n'est donc pas sur le budget ordinaire de ce musée que l'acquisition en a été faite.

4e paragraphe. Inexact en tous points. M. Lavachery aurait pu se documenter en se rapportant à la préface de nos catalogues. En 1896, il y avait neuf ans que les Musées Royaux de peinture et de sculpture étaient installés (depuis 1887) dans le Palais construit par Ballat de 1875 à 1885. En 1896 se fit simplement un reclassement des collections sur proposition émanant de MM. Ch. L. Cardon et A. J. Wauters et pour décorer le grand hall attribué aux sculptures, le Ministre décida de transférer en nos musées les huit tapisseries en cause. Ce transfert se fit sans que les Commissions Compétentes des Musées Royaux du Cinquantenaire y fissent objection et les tapisseries furent inscrites dans notre Inventaire général.

Paragraphe 7. M. Lavachery considère que le moment actuel est opportun pour demander le retour des tapisseries aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire. J'objecterai ceci :

- 1°) les tapisseries n'ont pas été déposées dans nos collections, mais transférées dans celles-ci, ce qui implique pour nous le droit de possession confirmé depuis 46 ans par tous les ministres qui se sont trouvés à la tête du Département dont relèvent les musées.
- 2°) A supposer que ce droit de propriété puisse être contesté par M. Lavachery, il est certain que le moment actuel est le plus inopportun qu'il pouvait choisir pour soulever cette discussion, ceci pour diverses raisons qu'il m'est difficile d'exposer ici et, au surplus, pour le motif que les musées dont il assume la direction sont fermés. Par conséquent, les tapisseries qu'il réclame seraient tout simplement transférées d'un abri dans un autre abri qui ne serait assurément pas meilleur que celui dans lequel elles se trouvent à présent.

Par. 8 et 9. Je me permets de déclarer que ces paragraphes où M. Lavachery paraît faire mon éloge semblent, pour ma part, du plus mauvais goût. Je n'ai pas à prendre leçon de M. Lavachery pour savoir comment dans un édifice tel que celui-ci les sculptures peuvent être placées et mises en valeur. Au surplus, il est curieux de constater que M. Lavachery considère que les personnages des tapisseries peuvent gêner la ligne des sculptures et qu'il prône l'emploi derrière celles-ci de panneaux de papier blanc gigantesques, comme il le dit lui-même, et portant, tracées en noir, d'immenses figures qui, celles-ci, seraient sûrement nuisibles à la présentation des sculptures.

Paragraphe 10. Dès le 10 mars 1928, j'étais appelée par le conservateur en chef de nos musées à fournir une note concernant ces tapisseries et je déclarais que les cartons de Puvis de Chavannes ne pouvaient aucunement les remplacer dans le hall du Musée Ancien.

Les éléments de cette note ont été repris dans celle que le conservateur en chef a adressée au Ministre en 1931.

Paragraphe 11. Les panneaux du narthex du Cinquantenaire ne sont pas plus faits pour les tapisseries que les grands panneaux de notre salle de sculpture où ces tentures seront toujours mieux vues et par un public plus nombreux que dans les locaux des Musées Royaux d'Art et d'Histoire.

+ + +

Les ministres qui se sont trouvés à la tête du Département dont relèvent nos musées ont estimé que ceux-ci avaient le droit d'acquérir des tapisseries pour la décoration de leurs locaux puisqu'en 1888, nous avons pu acheter au prix de quinze mille fr., prélevés sur notre crédit ordinaire, une tapisserie vendue par M. Slas, expert à Bruxelles, et appartenant au cycle de la série maximilienne (cette tapisserie, qui nous appartient, se trouve actuellement aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire) et, en 1904, à la vente Sonzée, nous avons pu acquérir les deux magnifiques tapisseries de l'histoire de Mestra, déposées depuis 1935 au Palais Royal.

NOTE

IB77, le 17 janvier, dépêche (Beaux-Arts, N° I6I79-12735) émanant du Ministre de l'Intérieur Belcourt et attribuant aux Musées Royaux des Beaux-Arts une série de douze tapisseries provenant de la Cour des Comptes, sauf une qui provient de l'Hôpital civil de Lierre. Ces tapisseries figurent à notre inventaire général sous les N°s 2702 à 2713. Aucune n'avait été acquise sur les fonds du Musée d'antiquités: elles y avaient été momentanément déposées et ont été attribuées ensuite, ~~à l'ancien Musée d'antiquités~~, aux Musées Royaux des Beaux-Arts.

comme éléments de décor

En 1890, par dépêche du 4 mars, le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction Publique décide le retour de ces mêmes tapisseries au Musée d'antiquités. Elles y seront accompagnées d'une treizième tapisserie; celle-ci faisant partie de la série maximilienne porte les images de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle, et a été acquise sur les fonds du budget ordinaire des Musées Royaux des Beaux-Arts, le 21 novembre 1888, au prix de quinze mille francs. Le vendeur était M. Léon Slaes, à Bruxelles. Cette tenture figure encore dans notre inventaire général, sous le N° 3065.

Le ~~dépôt~~ ^{rapport} de la tapisserie maximilienne aux Musées Royaux du Cinquante-naire a été fait bien que le rapport de M. Pétis, vice-président de la Commission du Musée, et de M. Stiénon, secrétaire, eût signalé au Ministre l'intérêt présenté pour nous par cette tapisserie, étant donné les personnages historiques qui s'y trouvent représentés.

La Commission avait voté à l'unanimité son acquisition, autorisée par arrêté ministériel du 21 nov. 1888, dépêche 22398. La tapisserie mesure 3.40 m. de large sur 2.60 m. de haut.

+ + +

Dans les démarches qui ont été faites par les Musées Royaux d'Art et d'Histoire pour récupérer les tapisseries de Remus et Romulus, il n'a jamais été fait mention du départ des douze premières tapisseries, précédemment intégrées à nos collections, ni davantage de la tapisserie maximilienne.

Les cartons de Favis de Chavannes qui doivent nous être envoyés en échange des huit tapisseries sont inutilisables dans le grand hall du Musée Ancien: ni leur caractère ni leurs dimensions ne permettent de les y placer. Ce sont des oeuvres modernes dues à un artiste étranger, qui auraient leur place dans les collections du Musée Royal d'art moderne, si celui-ci comprenait des collections de grandes peintures décoratives, ce qui n'est pas le cas. La place de ces cartons est dans un musée d'art décoratif; ils ne peuvent être exposés dans nos salles où déjà nous souffrons de l'insuffisance des cimaises et d'où beaucoup d'oeuvres de nos artistes nationaux sont écartées pour cette raison. Il est nécessaire d'ajouter que nos abris, actuellement, sont remplis d'oeuvres qui ne peuvent être exposées et nous ne pouvons y trouver la place requise pour y déposer ces grands dessins. Il nous faudrait donc chercher un endroit extérieur pour les y déposer.

Le hall de sculpture, privé du décor que constituaient les grandes tapisseries qui nous seraient enlevées, deviendrait lui aussi absolument inutilisable et ainsi disparaîtrait la possibilité de présenter de façon favorable nos oeuvres de sculpture; en même temps cette grande salle construite par Balat, et l'une des meilleures réussites de l'architecture belge du XIXe siècle, réclamerait un décor qui devrait être de premier ordre et qui ne pourrait être réalisé qu'à l'aide d'un choix de tapisseries équivalentes à celles qu'on veut nous enlever.

La première réclamation du Cinquantenaire date du 9 août 1927 et dès ce moment, M. Capart, qui ne savait qu'en faire, proposait en échange les cartons de Puvis de Chavannes. C'est lui qui le premier a imaginé cet échange et a prétendu que la place de ces cartons était tout indiquée au Musée de peinture de la rue de la Régence. En réalité, depuis très longtemps, les Musées du Cinquantenaire cherchaient à se débarrasser de ces cartons et M. Van Overloop, déjà, s'en était préoccupé et me les avait montrés.

En 1928, le 15 février, le Conservateur en Chef des Musées Royaux d'Art et d'Histoire rappelait sa précédente note en disant qu'il en avait parlé à M. Fierens-Gevaert et que celui-ci n'avait soulevé aucune objection. Il y a lieu d'observer, toutefois, qu'en février 1928, M. Fierens était mort depuis près d'un an et demi.

Le 10 mars 1928, j'étais appelée moi-même par le Conservateur en chef à fournir une note concernant les tapisseries *et j'aboutissais aux mêmes conclusions que celles de M. Van Cuyvelde, présentées dans sa note de 1931.*

Le 22 mars 1928, M. Lambotte, Directeur Général des Beaux-Arts, fait connaître au Conservateur en chef que le Musée du Cinquantenaire multiplie les démarches pour obtenir les tapisseries et ajoute: " J'ignore si vous attachez de l'importance à ce dépôt et si vous désirez qu'il soit maintenu. Je voudrais connaître votre sentiment à ce sujet avant de traiter la question."

Je regrette de n'avoir pas été consultée au sujet de la démarche actuelle des Musées Royaux d'Art et d'Histoire. J'aurais pu soumettre à Monsieur le Secrétaire Général Nyns un rapport détaillé sur cette affaire.

D'autre part, M. le Secrétaire Général, dont le bon vouloir à l'égard de nos musées n'a cessé de se manifester jusqu'ici et qui, vraisemblablement, dans cette affaire a été mal informé sur les dispositions de la Direction des Musées et sur celles de la Commission compétente, a inséré dans sa lettre un post-scriptum m'avisant qu'il a prié les Musées Royaux d'Art et d'Histoire de dresser la liste des meubles, tapisseries et objets qui ne doivent pas être exposés dans leurs galeries et qui pourraient être mis à notre disposition pour créer des ensembles au moment de la réinstallation de nos collections.

Il est inutile, sans doute, d'observer que seuls des objets d'art décoratif de toute première qualité pourraient être admis dans nos galeries à côté des chefs-d'oeuvre de nos peintres anciens. Des éléments douteux ou de second ordre ne pourraient en aucune façon être utilisés dans la reconstitution des ensembles que nous comptons réaliser.

Liste des tapisseries anciennes des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture qui ont été remises au Musée Royal d'Antiquités, suivant décision de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique en date du 4 Mars 1890.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N ^o d'Inventaire général.	Sujet.	Dimensions		Observations.
		Haut ^r	Larg ^r	
2702	La rentée de la maison; d'après Teniers	3.05	4.41	Les tapisseries N ^{os} 2702 - 2705 viennent de la Salle des délibérations de la Cour des Comptes à Bruxelles déposés au Musée de Peinture par le Musée d'Antiquités. -
2703	Un repas de maîtres-maîtres; d'après Teniers	3.06	3.27	
2704	Danse de maîtres-maîtres; d'après Teniers	3.08	3.18	
2705	Autre scène analogue; d'après Teniers	3.04	4.00	
2706	Paysage	2.80	4.85	Les tapisseries N ^{os} 2706 - 2712 proviennent d'un autre Salon de la Cour des Comptes. -
2707	Paysage	2.80	2.75	
2708	Paysage	2.75	2.33	
2709	Paysage	2.75	2.75	
2710	Paysage	2.76	1.75	
2711	Paysage	2.77	2.25	
2712	Paysage	2.75	5.85	
2713	Quatre personnages dont une femme canonnière.	3.40	2.12	Proviennent de l'hôpital civil de Liège. -
3065	Épisodes du règne de l'Empereur Maximilien d'Autriche.	3.40	2.60	Acquis de M ^o : L. Haes, le 24 novembre 1888, au prix de 15,000 f.

Reçu les seize tapisseries mentionnées Bruxelles, le 24 Juin 1890

Ci-dessus.

Musées, le 7 juillet 1890. Le Secrétaire,

H. H. H.

Le Président

D. G. L.

Liste des tapisseries anciennes des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture qui ont été remises au Musée Royal d'Antiquités, suivant décision de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique en date du 4 Mars 1890.

N ^o de l'inventaire général.	Sujet	Dimensions		Observations
		Haut.	Larg.	
2702	La rentrée de la maison; d'après Teniers	3.05	4.41	Les tapisseries N ^{os} 2702 à 2705 occupent la salle des délibérations de la Cour des Comptes à Bruxelles (Déposés au Musée de Peinture par le Musée d'Antiquités).
2703	Un repas de maîtres; d'après Teniers	3.06	3.27	
2704	Danse de maîtres; d'après Teniers	3.08	3.18	
2705	Autre scène analogue; d'après Teniers	3.04	4. ^m	
2706	Paysage	2.80	4.85	
2707	Paysage	2.80	2.75	
2708	Paysage	2.75	3.33	
2709	Paysage	2.75	2.75	
2710	Paysage	2.76	1.75	
2711	Paysage	2.77	2.25	
2712	Paysage	2.75	5.85	
2713	Quatre personnages dont une femme couronnée	3.40	2.12	Proviennent de l'hôpital civil de Liège. —
3065	Épisodes du règne de l'Empereur Maximilien d'Autriche.	3.40	2.60	Acquise de M ^{re} Staes, le 21 novembre 1888, au prix de 15.000 fr.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 3172

N^o 1616

I n^o 3065
N^o 2942

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR
et de
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

N^o 22574

N.B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de
l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

BRUXELLES, LE 4 mai 1890.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3148

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Messieurs

L'importance que notre collection de tapisse-
ries est en voie de prendre a fait penser au Gouver-
nement qu'il convenait de ne pas la laisser, malgré
l'intérêt spécial que certaines pièces pourraient pré-
senter pour notre Musée de peinture.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien prendre
les mesures nécessaires pour remettre toutes celles que ce
musée possède, à la Commission de surveillance du
musée royal d'antiquités, qui aura à organiser pro-
chainement au champ des manoeuvres le musée des
anciennes industries d'art où la tapisserie est appelée
à occuper une place importante. Les locaux de ce mu-
sée devant être prêts pour le 15 mai prochain, il im-
portait que la remise des pièces précitées fût effec-
tuée au moins pour cette date.

Agéez Messieurs l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur et
de l'Instruction publique.
J. de Meir

À la Commission directrice des
Musées Royaux de peinture
et de sculpture.

Reçu de la Commission directrice
des Musées Royaux de Peinture & de
Sculpture les huit Sapiques anciennes
acquises à M^{re} L. Gauchet.

Bruxelles, le 1^{er} Juillet 1890.

L'Agent comptable
du Musée Royal d'antiquités et d'armes,

H. H. H.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 3148

3148

X

Paris, le 6 Septembre 1896

Monsieur le Ministre de l'Agriculture
des T. P. & des P. N.
L.

Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la Commission
Directrice a unanimement exprimé
le désir, en vue de compléter l'ex-
-position de la Salle des Sculpt-
-ures au Palais des Beaux Arts,
de pouvoir disposer des huit ta-
-pissures anciennes, représentant
l'histoire de Romulus & de
Remus, & qui figurent ac-
-tuellement au musée des Au-
-cunes industries d'Art & d'Ar-
-tifiées.

L'installation de ces tapisseries
acheverait heureusement l'orne-
-mentation de la Salle des Sculptures
à laquelle vous avez déjà si utile-
-ment contribué, M. le Ministre,
en décrétant le placement, sur
le sol, de bouquets de verdure
& de nattes de couleurs.

Ces tapisseries seraient mises
au plein jour, ces tapisseries,

X et à une hauteur
convenable

aujourd'hui presque inaperçues
au Musée des Arts et Métiers
d'Art et d'Antiquités ou

leur exposition y laisse
absolument à désirer, de la part
même des membres de la Com-
Dir. de ce dit Musée. Les

Avant de solliciter, Monsieur
le Ministre, de votre bienveil-
lance, le transfert de ces
objets d'Art, nous avons tenu
à savoir si l'accomplissement
de ce désir ne soulèverait pas
éventuellement, de trop grandes
difficultés administratives.

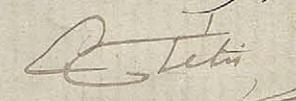
A votre invitation, M^r
le C^t de Beauport a bien voulu
présenter sur ce point M^r
le Prince de Saxe, Président
de la Commission D^e du Musée
des "Arts et Métiers d'Art et
d'Antiquités", lequel s'est
déclaré tout disposé, en
principe, à accueillir favo-
rablement une demande
officielle adressée à ce Collège
dans le sens que nous indiquons

C'est à vous, Monsieur le Ministre,
qu'il appartient de prendre à ce
sujet une initiative.

Nous avons voulu, de votre
côté, avant de vous présenter notre
requête, nous convaincre qu'elle
avait chance d'aboutir. -

Rassuré sur ce point, nous nous
confions pleinement à votre ab-
sente intervention, pour nous
permettre de donner à la Salle
des Sculptures du Palais des B. A.
la décoration définitive attendue depuis
longtemps et à laquelle vous
prenez un si vif intérêt.

Je vous prie d'agréer, Monsieur
le Ministre - - -

De la Cour
Le Président,
Le Secrétaire, 

[Bonne idée]

+ nos indignos pp que

Avec tout le contenu de la part
Des Assemblées de Province et de
Membres, par le M. de la Commission
- Les dont il préside la commission
des Assemblées de Province.
Il dit qu'il voudrait, et le procès
verbal dit en faire foi qu'il n'est
dernière séance il a été dit
que je ferais un M. de la Commission
nom de la Commission de Province
de Province. La lettre que

J'ai entrepris de me faire présenter
me me paraissent être une réponse
favorable, mais me disant qu'il
en parlerait à la Commission
de Province de la Province de
il y a quelques jours je recevais
de M. de la Commission une lettre
sur le contenu de laquelle
à ce plus pour en effet, il
est vrai qu'il diffère de
M. de la Commission une demande en

rendez vous. Je n'en ai pas encore
répondu parce que je fais la cour
à la meide un peu montée, bon
J'lin le Chappell; mais je
viens à vous dire pour ce ^{Re} que
je viens d'affaire en très bon
vair. A que je en espere une belle
faturable. Je vous écrit tout ce par
ce que je crois ^{Re} F. H. abent et
que je vous prie de m'enlever s'il
y a séance lundi prochain je ne
pourrai m'arrêter à Bruxelles

CHÂTEAU DE MIELMONT LE 43

POSTE: MAZY

TÉLÉG: ONOZ

Ch. A 1896

Mon cher Kébulent

Vous me pardonnez
la réponse de M. L. Krinca
de la ligne ratée. Je la
communique avec ce que j'ai

chargé de lui faire par
rapport aux Administrations
que le Palais des Beaux Arts
désirerait emprunter - parti-
-cièrement au Musée
d'Art et d'Archéologie. La réponse
que j'ai de l'honneur de

Vous communiquer vous trouverez
ce que je concéderai facilement
qu'il n'y a pas que la fortune
du bon la fortune même qui ne
soit pas précieuse

Veuillez je vous prie agréer
l'hommage de mon profond
respect

Comte de Beauharnais

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 3148

Monsieur le Président &
Secrétaire de la C^{ie} D. des Musées Royaux
de Peinture & de Sculpture de l'Etat de la
Ville de Bruxelles de M. L'Université
en chef des Musées Royaux de la Ville
de Bruxelles & de l'Université, conformément
à la circulaire adressée par
le Département Ministériel du 29 8^h
écrit (n° de la D. A. N°
22574) sur les peintures
d'origine chrétienne de "Pisciculture &
de Pêche" à l'usage de la Ville de Bruxelles
(XVI siècle) Remise le 6 7 96
P. L. C. D.

L. C. D.

M. Anwar i. et. J. i. d. atelier
de la dite Université & de la Ville
de Bruxelles B. A. (Sculpture)

Verneuil sur Seine
ce 10/5. 96.

Mon Cher Comte,

Je reçois ici ce matin
la lettre, que vous m'avez
fait l'honneur de
m'adresser. Je vous
avoue bien franchement
que je serais à vous un

Un regret enlevé à
notre Musée les Topif-
series, qui sont une
de ses plus grandes
richesses. — Je pars
demain pour Bobail
et, si vous le désirez,
je communiquerai

à notre Comité lors
de sa prochaine réunion
La demande du Musée
Royal de Peinture et de
Sculpture.

Je vous suis infiniment
reconnaissant d'avoir
bien voulu me faire
part des intentions de

Notre commission, et je
vous prie, mon cher Louis,
d'agréer, avec tous mes
remerciements, l'expression
de mes sentiments les
plus dévoués et affectueux.

Ligne

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

Bruxelles, le 29 octobre 1896. X

DIRECTION
DES

Beaux-Arts.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N° 3148

N° 22574.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

Messieurs,

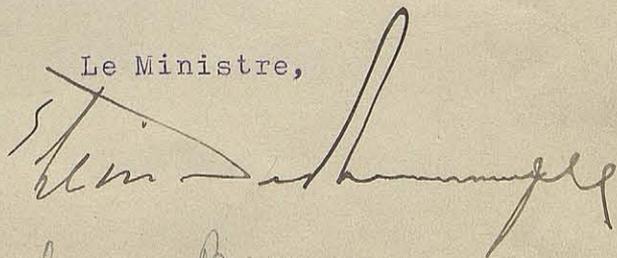
ANNEXE.

SOMMAIRE.

Comme suite à votre lettre du 6 de ce mois, N° 3148, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration des Musées Royaux des arts décoratifs et industriels, ainsi que le Comité de la section des anciennes industries d'art et antiquités ne soulèvent pas d'objections au transfert au Palais des beaux-arts des huit tapisseries représentant l'Histoire de Romulus et Remus. Ces oeuvres d'art sont, en conséquence, mises à votre disposition. Vous voudrez bien vous mettre en rapport à cette fin avec M. le Conservateur en chef des Musées Royaux des arts décoratifs et industriels qui a reçu des instructions à ce sujet.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



(S) Léon de Brocque

A la Commission directrice
des Musées royaux de peinture et de sculpture

(M. E. Van Mons, Secrétaire).

X

Le 11 Novembre 1896

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3148

à Monsieur le Ministre de
l'agriculture de T. P. & de
B. A. - W.

La Commission d'achat
des Musées Royaux de peinture
et de sculpture, à votre com-
munication - dans le
service ^{d'avant} et ^{de} l'achat - la
le dépêche que vous leur
avez fait l'honneur de
leur adresser, en date
du 29 Octobre écoulé,
(Arch^e des B. A. N^o 22574)
pour leur annoncer que
le peintre Tapinier leur
présentait l'histoire de

§ 7

Romulus & de Remus,
et exposés aux Musées
Royal des Arts décora-
tifs et Industriels,
étaient mis à sa
disposition.

Je vous remercie, Monsieur
le Ministre, de vous ex-
primer tout le remer-
ciement de votre Collège
pour le bienveillant
expression que vous
avez mis à satisfaction
au désir que vous ex-
primait votre lettre du
6 septembre dernier -
Puisse à vos vœux.

Certaines, si heureusement
conduites à bon fin,
l'ornementation de la
Salle des Sculptures du
Palais des Beaux-Arts,
à laquelle vous avez bien
voulu vous intéresser
spécialement, presque épu-
sées; dans des
conditions particulie-
rement favorables -

Je vous prie d'agréer,
Monsieur le Ministre,
avec l'assurance certifiée
de nos vifs remerciements,
l'assurance &c &c
P. L. C. D.
L. Pichot
L. L. L. L.

Monsieur le Ministre.

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que durant l'occupation allemande notre Collège a fait remiser dans les caves les tapisseries qui décoraient les escaliers et le hall de sculpture du Palais des Beaux-Arts.

Les dites tapisseries, dans leur état actuel, au moment de replacer les dites tapisseries, nous avons remarqué qu'elles-ci allaient devoir être clouées à nouveau sur les châssis et recouvertes de leur cadre; pour les encadrer à nouveau il faudrait les clouer sur leur châssis; cette opération

Le fait de les clouer rendrait leur sauvetage presque impossible en cas d'incendie ou d'autre accident. Nous inspirant de ce qui s'est fait à l'exposition de l'Art belge au XVII^e siècle, nous vous proposons à titre d'essai de nous autoriser à confier au tisserand M. De Cuyper le soin d'un placement d'une des tapisseries ~~no 8~~ de la façon suivante: placement de boutons fermoirs à ressort montés dans des sautoires à coudre aux toiles des tapisseries.

Le coût de ce travail pour la tapisserie n°8 mesurant 4 m de long sur 4,15 de hauteur s'élèverait à ~~260 frs.~~ *d'après devis à 257.50*

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

FS
Lin

F. G.
Président

AMEUBLEMENT

Charles E. DE CUBBER

TAPISSIER - GARNISSEUR

48, RUE DU GRAND-HOSPICE 22 BRUXELLES

*pour l'œuvre
du jour?*

Le 10 Janvier 1919

Tapisseries de Hall de Sculpture du Palais des Beaux Arts

Placement de boutons fermoirs à ressort, montés dans sangle à coudre aux toiles des tapisseries, et consoles vissés sur Chassis. à appliquer les tapisseries, d'après instructions données par Monsieur Carbon, pour l'enlèvement immédiat des Tapisseries des Chassis, en cas de sinistre, ou pour faire le nettoyage sans abîmer les tapisseries.

Devis pour une tapisserie portant le n^o 8
de 4.00 m de longueur sur 4.12 m de hauteur

17 m de sangle avec boutons fermoirs à ressort
et consoles et vissés sur Chassis 212.50

Démonté et remonté la tapisserie avec sangle, consoles
sur Chassis 45.00

257.50

Ch. E. De Cubber

MINISTERIE
VAN
WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN

BEHEER
VAN HET
MINISTÈRE
DES
SCIENTIES ET DES ARTS
Sectie
ADMINISTRATIEF
BIJLAGE
DES BEAUX ARTS.

n^o 10149

Bruxelles, le 26 juin 1919.

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 24 mai
n^o 1, j'ai l'honneur de vous faire
connaître que je vous autorise à
confier à M. De Cubber, aux conditions
que vous indiquez, le placement de
la tapisserie n^o huit.

Agnez, Messieurs, l'assurance de ma haute
considération.

Le Ministre,

A. Hamij

A Messieurs les Président et Membres
de la Commission directrice des Musées royaux
de peinture et de sculpture,
à Bruxelles.

AMEUBLEMENT

Charles E. DE CUBBER

TAPISSIER - GARNISSEUR

48, RUE DU GRAND-HOSPICE 22 BRUXELLES

Le 6 Janvier 1920

Paris

Tapisseries du Hall de Sculpture du Palais des
Beaux Arts Rue de la Régence

Fournitures et placement de boutons fermoir à ressorts
montés dans l'angle à coudre aux têtes des tapisseries,
et consoles vissés sur chassis, à appliquer les tapisseries.
J'ai compris le battage et nettoyage des tapisseries. D'après
instructions données par Monsieur Cardon, pour l'enlèvement
immédiat des tapisseries des chassis, en cas de sinistre, ou
pour faire le nettoyage sans abîmer les tapisseries.

Tapisserie portant le n° 1 - de 4.18 m H sur 4.00 l.	254.50 fr
Tapisserie .. le n° 2 - de 4.18 m H sur 4.30 l.	460.00 fr
Tapisserie .. le n° 3 - de 4.18 m H sur 6.50 l.	405.00 fr
Tapisserie .. le n° 4 - de 4.18 m H sur 5.05 l.	330.00 fr
Tapisserie .. le n° 5 - de 4.18 m H sur 4.65 l.	295.00 fr
Tapisserie .. le n° 6 - de 4.18 m H sur 5.90 l.	385.00 fr
Tapisserie .. le n° 7 - de 4.18 m H sur 6.75 l.	410.50 fr

à Monsieur Ch. L. Cardon

Ch. De Cubber

AMEUBLEMENT

Charles E. DE CUBBER

TAPISSIER-GARNISSEUR

48, RUE DU GRAND-HOSPICE 2 2 BRUXELLES

Musée Royal de peinture et de sculpture Doit
 Pour façon et fourniture de ce qui suit :

Le 21 Décembre 1919

1919

Travaux exécutés au Musée de peinture
 et de sculpture Rue de la Régence

Tapisserie n° 8

II Placement de boutons fermoir à ressort
 montés dans sanglé à coudre à la
 tête de la tapisserie et consoles vissés
 sur chassi à appliquer la tapisserie

Fourni 17 mètres sanglé avec boutons
 fermoir à ressort. Consoles et vis à Fr. 50

212.50

Placement

45.00

257.50

Je certifie sincère et véritable le
 présent état s'élevant à la somme de
 deux cent cinquante sept et cinquante
 centimes

Le Conservateur en chef

P. Vermeir - Levaey

Ch. De Cubber

3148

6 février

0

Monsieur le Ministre,

Afin de pouvoir, en cas d'incendie, procéder rapidement au sauvetage des tapisseries qui ornent le hall de sculpture et les escaliers de Diane et de Narcisse du Musée Ancien, nous nous proposons de les munir d'un dispositif spécial de fixation et d'un cadre mobile qui permettraient de les enlever immédiatement : Sur les bords de la tapisserie et sur le châssis auquel elle s'adapte, seraient appliquées des sangles avec boutons-fermoirs à pression. Quant au cadre, il serait monté sur charnières et pourrait donc s'ouvrir avec facilité.

A titre d'essai, une des tapisseries du hall de sculpture a reçu l'application de ce nouveau système d'attache. Le travail a été exécuté, à notre entière satisfaction, par Mr DE CUBBER, Charles, tapissier-garnisseur, 48 rue du Grand Hospice à Bruxelles. La dépense est de fr. 257.50 (voir votre lettre du 26 juin 1919 n° ICI49) Mr DE CUBBER nous a soumis un nouveau devis, au montant de fr. 2.743.-- pour les 7 autres tapisseries du hall

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts
3 rue Beyaert.
BRUXELLES.

de sculpture. Il est à noter que ce prix comprend également le battage et le nettoyage des tentures. Quant à la modification des 8 cadres, elle sera exécutée par un agent de notre service, Mr Denys.

Avec l'assentiment de la Commission directrice (section d'Art ancien) j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Ministre, de vouloir bien autoriser ce travail. Non seulement cette amélioration nous assurerait plus de sécurité pour le sauvetage des tapisseries en cas d'incendie, mais elle permettrait de décrocher facilement les tentures sans aucun risque de les détériorer chaque fois qu'elles devraient être nettoyées.

Peut-être ce système auquel nous trouvons de si sérieux avantages pourrait-il être adopté aussi pour les nombreuses tapisseries du Musée du Cinquantenaire ?

Nous vous soumettrons ultérieurement des propositions pour les 2 grandes tapisseries des escaliers

Le Conservateur en chef,

3148

10 février 1920

Monsieur le Ministre.

Comme suite à votre lettre du 26 juin 1919 n° 10149 nous autorisant à confier à M. DeCubber le placement de la tapisserie n°8, nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir faire liquider au profit de l'intéressé le montant de la déclaration ci-jointe en double exemplaire et relative à ce travail.

Le Conservateur en chef.



A Monsieur le Ministre des
Sciences et des Arts, Bruxelles.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 28 février 1920.

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N° 10149.

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche, ainsi
que l'indication de l'administration.

ANNEXE

Monsieur le Conservateur en Chef,

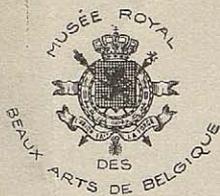
Comme suite à votre lettre du 6 février courant, n° 3148,
j'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous autorise à con-
fier à Mr. De Cubber, aux conditions que vous indiquez, le place-
ment des 7 tapisseries du hall de Sculpture.

Le Ministre,

Restée
au moyen de l'ordre parvenu à votre service
par des sautiers — je l'honneur de vous
de votre bienveillance à l'égard de
affaire au ~~moyen~~ à faire aux autres
des 7 tapisseries ~~restées~~ de l'arrangement de
Mestre et le supplément à Mestre et
l'honneur de vous en faire part
à l'inst.

A Monsieur le Conservateur en Chef du Musée royal des Beaux-Arts

BRUXELLES.



ADMINISTRATION

Bruxelles, le 3 mars 1920 192

Monsieur.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que
~~M~~ Le Ministre vous autorise à exécuter le
travail faisant l'objet de votre devis du 6
janvier dernier s'élevant à 2543 frs et rela-
tif aux sept tapisseries du hall de sculpture

Veillez vous mettre en rapport avec le
secrétariat et agréez, Monsieur, l'assurance de
ma considération distinguée

Le Conservateur en chef.

P. Careu - Senaey

3 mars 1920

Monsieur.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Ministre vous autorise à exécuter le travail faisant l'objet de votre devis du 6 janvier dernier s'élevant à 2543 frs et relatif aux sept tapisseries du hall de sculpture

Veuillez vous mettre en rapport avec le secrétariat et agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

Le Conservateur en chef.

*travail commun
vers le 10-avril*

AMEUBLEMENT

Charles E. DE CUBBER

TAPISSIER - GARNISSEUR

48, RUE DU GRAND-HOSPICE 22 BRUXELLES

Le 11 Août 1920

Musée Royal des Beaux Arts. Rue de la Régence

Travail de sculpture

1920
Juillet
Transformations faites aux cadres des 8 grandes tapisseries
de façon à se replier sur charnières. J'empris le
travail aux murs des chassis à 7500 = à 600.00

Certifié sincère et conforme à la somme de six cents francs

Ch. E. De Cubber

Approuvé.

le Conservateur en chef.

P. Vermeir - Swaen

29 septembre 1920

Monsieur le Ministre.

Comme suite à votre lettre du 28 février de n° IOI49
j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire liquider
d'urgence au profit de l'intéressé le montant de la facture
ci-jointe en double exemplaire du chef de placement de 7 tapis
series dans le hall de sculpture.

Pr le Conservateur en chef.

Le Conservateur-adjoint.

A Monsieur le Ministre
des Sciences et des Arts, Bruxelles.

Musée Royal
des
Beaux- Arts

Bruxelles 27 octobre 1920

3118
~~exp. le 27-10-20~~

Monsieur le Ministre.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire liquider au profit de M. DeCubber le montant de la facture ci-jointe en double exemplaire du chef de transformations faites aux cadres des tapisseries du hall de sculpture.

Le Conservateur en chef.

A Monsieur le Ministre
des Sciences et des Arts, Bruxelles.

Reçu de l'administration des Musées le
mandat n° 22400 de 2742 frs 50 Cmes.

Bruxelles le 22 novembre 1920

Ch. De Culler

Bruxelles, le 27 août 1921.

Dossier N° 3148

I annexe.

voir N° 3148

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre dépêche du 28 février 1920, Indicateur N° 10149, Adm. des Beaux-Arts, nous autorisant à confier à Mr De Cubber le placement des 7 tapisseries du hall de Sculpture, au moyen de boutons fermoirs à ressort montés dans des sangles, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien approuver le devis ci-joint afférent aux modifications à faire aux cadres des 2 tapisseries : Le Mariage de Mestra et la Supplication de Mestra se trouvant dans les escaliers du Palais des Beaux-Arts.

Pour le Conservateur en chef,

Conservateur-adjoint.

À Monsieur J. DESTREE,
Ministre des Sciences et des Arts,
BRUXELLES.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 1er mars 192⁸.

ADMINISTRATION

B.A.

SECTION

N°

5779

ANNEXES :

Jan 9

Monsieur le Conservateur en chef,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour avis la copie ci-jointe des lettres que Mr. Capart m'adresse au sujet de l'échange des tapisseries de Romulus et Rémus, conservées aux musées royaux des Beaux Arts, contre les cartons de Puvis de Chavannes qui se trouvent aux Musées royaux du Cinquante-naire.-

Pour le Ministre :

Le Directeur délégué,

E. Collaert

O 137. — 10,000 ex.

A Monsieur le Conservateur en chef des Musées royaux du Cinquante-naire.-

*des Beaux Arts de
Belgique*

Bruxelles, le 9 août 1927

Copie.

Monsieur le Ministre,

Au cours de l'année 1899, nos musées avaient acheté pour une somme de 175.000 francs une série de huit tapisseries bruxelloises de XVII^e siècle, tissées de laine, soie et or, représentant l'histoire de Romulus et Rémus.-

Ces tapisseries inscrites à notre inventaire aux Nos 22966) 2973 avaient pu être acquises grâce à un crédit spécial accordé par le Gouvernement. Cette suite avait pour nos collections une réelle importance.-

Elles représentaient un type manquant à nos séries mais de plus elles permettaient de donner aux visiteurs l'idée de ces créations à épisodes multiples que l'on trouve si rarement encore réunies à notre époque.-

Depuis plusieurs années les tapisseries de l'histoire de Romulus et Rémus ont été transférées au musée royal des Beaux Arts où elles garnissent les murs de la salle de sculpture.-

Cependant, nos collections des Industries d'art ont été installées dans les locaux de l'avenue des Nerviens. Notre grand narthex présente huit panneaux où les tapisseries en question trouveraient un emplacement de choix. Ces pièces de fabrication bruxelloise reprendraient dans un tel cadre toute leur signification décorative, tandis qu'au musée des Beaux Arts elles forment, somme toute, une garniture peu adéquate d'un hall consacré aux œuvres de la sculpture moderne.-

Je me permets d'espérer, Monsieur le Ministre que vous voudrez bien autoriser le retour au Cinquantenaire des tapisseries de Romulus et Rémus. Nous pourrions remettre en échange au Musée des Beaux Arts les remarquables cartons de Puvis de Chevannes que nous ne pouvons exposer actuellement et dont la place est toute indiquée dans le grand musée de peinture de la rue de la Régence.-

Le Conservateur en Chef

(Sé) Capart.-

Cinquantenaire.-

Bruxelles le 15 février 1928

Monsieur le Ministre,

Je me permets de rappeler à votre bienveillante attention ma lettre du 9 août 1927 dont je vous rémets ci-joint copie.

J'avais eu l'honneur de vous transmettre cette proposition après en avoir parlé encore avec Fierens Gevaert qui n'avait soulevé aucune objection de principe.-

Le retour au Cinquantenaire de cette suite de tapisseries, spécialement acquise par l'Etat à notre intention, sembleit également logique au Directeur Général des Beaux Arts à qui j'avais fait part de mon désir avant de vous envoyer une proposition formelle. Nous terminons en ce moment l'installation des collections d'Industries d'art et les 8 tapisseries en question viendraient heureusement compléter notre riche série de tapisseries belges en y apportant un accent qui lui manque encore entièrement.-

Le Conservateur en chef,

(Sé) Capart.

Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts

Mais, ce que du Cinquantième doit être sauvegardé, et
est certain que les Tapineries en question ~~ne~~ constitueront, dans leurs
vues, une place d'honneur.
Mais les caillots à fixer de la gloire de sculpture et unifiée.
Le musée va être réorganisé; l'arrangement de nos collections sera

donc un ~~très~~ ^{très} proche avenir, et sans doute sera-t-il possible
^{modifié} selon d'opérer le transfert de cette suite de Tapineries aux musées
vieux du Cinquantième. Nous demandons à vos - ci, avec
toute assurance, Monsieur le Ministre, au moment où se
fera la réorganisation projetée, de vouloir bien nous confier des
éléments de décision qu'il serait souhaitable de choisir parmi les
meilleurs spécimens de ~~nos~~ divers départements, afin d'en faire
dans nos salles, auprès de nos tisseurs et de nos sculpteurs, une
présentation particulièrement riche et intéressante. En effet, nous nous
efforçons de réaliser des groupements toujours aussi complètement que
possible l'aspect et l'atmosphère des époques successives de l'école
flamande et belge. Les meubles, les sculptures en bois, les Tapineries
sont importants que ceux de Pennes et Ronnelles nous soient alors
nécessaires. La collaboration étroite de toutes les grandes collections
de l'Etat à une évocation plus ^{véritable} ~~correcte~~ et plus juste du passé
artistique de notre pays effectuera ainsi pour le plus grand bien
du public.

Je me permets d'espérer, Monsieur le Ministre, que vos vœux
seront favorables aux projets que je résume ici
et je vous prie d'agréer - - - - -

De Louis de Selys.

Bruxelles, le 22 mars 1928.



BEAUX-ARTS, LETTRES
ET BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
CABINET
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Cher Monsieur Van Puyvelde,

Les Musées du Cinquenaire multiplient en ce moment les démarches pour obtenir la restitution des huit tapisseries du 16^e siècle - l'Histoire de Romulus et Rémus - mises en dépôt dans la salle de sculpture du Musée Ancien.

J'ignore si vous attachez de l'importance à ce dépôt et si vous désirez qu'il soit maintenu.[?] Je voudrais connaître votre sentiment à ce sujet, avant de traiter la question.

Veillez agréer, cher Monsieur Van Puyvelde, l'expression de mes sentiments très distingués.

A Monsieur Van Puyvelde,
Conservateur en Chef
du Musée Royal des Beaux-Arts,
Bruxelles.

SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION

B.A.

SECTION. No 3749

Réponse à

ANNEXES :

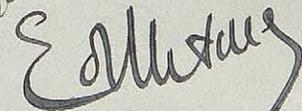
Monsieur le Conservateur en chef,

J'ai l'honneur de vous rappeler ma dépêche du 1er mars dernier, émise comme la présente, concernant l'échange des tapisseries de Romulus et Remus, conservées aux musées royaux des Beaux Arts, contre les cartons de Puvis de Chavannes qui se trouvent aux Musées royaux du Cinquantenaire.-

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir le plus tôt possible un rapport sur cette question, l'affaire devant être considérée comme très urgente.-

Pour le Ministre :

Le Directeur délégué,



A Monsieur le Conservateur en chef des musées royaux des Beaux Arts

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
Beaux-Arts, des Lettres
ET DES
Bibliothèques publiques

DIRECTION

e Section

N^o 3799.

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'Administration.

Bruxelles, le 25 octobre 1928.
52, boulevard du Régent

Monsieur le Conservateur en Chef,

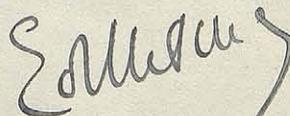
J'ai l'honneur de vous rappeler mes dépêches
des 1er mars et 15 juin derniers, émargés comme la
présente, concernant l'échange des tapisseries de
Romulus et Rémus, prêtées aux Musées Royaux des
Beaux-Arts, contre les cartons de Puvis de Chavannes
qui se trouvent aux Musées Royaux du Cinquantenaire.

Bien que cette affaire vous ait été signalée
comme très urgente, aucune suite ne lui a été donnée
jusqu'à présent.

Je vous prie, Monsieur le Conservateur en
Chef, de bien vouloir me faire parvenir un rapport
sur cette question dans la huitaine au plus tard.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général,



A Monsieur le Conservateur en Chef
des Musées Royaux des Beaux-Arts,

Bruxelles.

31 octobre 1928.

Monsieur le Directeur Général,

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 25 octobre, Administration des Beaux-Arts, n° 3199, me rappelant celles des 1 mars et 15 juin derniers, concernant une série de tapisseries bruxelloises, dont M. Capart demande le transfert aux Musées du Cinquantenaire.

Si je n'ai pas répondu immédiatement, c'est que je m'étais mis d'accord avec mon Collègue, M. Capart, et ensuite avec Mme Crick, attaché au Département des tapisseries aux Musées du Cinquantenaire, délégué par M. Capart, pour trouver une entente basée sur un échange sérieux de pièces se trouvant au Cinquantenaire et pouvant orner les salles des Musées des Beaux-Arts, contre les tapisseries dont il s'agit, dans le cas où les Musées des Beaux-Arts pourraient s'en dessaisir.

Mes propositions d'échange ne pourraient être faites d'une façon définitive qu'au moment où je pourrai faire la réorganisation du Musée d'Art Ancien. C'est après avoir constitué les cabinets et les compartiments dans lesquels devront être installés les oeuvres des peintres primitifs et des maîtres du XVII^e siècle, que je pourrai savoir quelles sont les pièces à demander au Cin-

à Monsieur le Directeur Général Glesener

quantenaire en vue d'étoffer quelque peu ces cabinets et ces compartiments.

Mais, puisque les dirigeants du Cinquantenaire semblent multiplier leurs démarches auprès du Département, ainsi que me l'écrivait M. Lambotte le 22 mars 1928, il faut bien que je réponde maintenant par un " non possumus " catégorique.

Ces tapisseries ont été acquises par l'Etat, grâce à un crédit spécial et ont été envoyées aux Musée d'Art Ancien pour la décoration du hall de sculpture où elles sont d'un effet décoratif superbe. Ces tapisseries se trouvent d'ailleurs inscrites à notre inventaire. Il est vrai que cette série de tapisseries unique représentant l'histoire de Romulus et Remus, présente un très grand intérêt artistique et historique. Elle donne, comme l'a dit M. Capart dans sa lettre du 9 août 1927, aux visiteurs l'idée de ces créations à épisodes multiples que l'on trouve si rarement à notre époque. J'ajoute qu'elle donne également une très haute idée de l'art de nos maîtres du 16^e siècle. Ce serait déjà là un motif pour les laisser dans le Musée qui est, de loin, le plus visité par les étrangers. Elles se trouvent d'ailleurs dans un cadre étonnamment bien approprié, non pas dans un espace nu, mais dans un hall décoré de sculptures. L'enlèvement

de ces tapisseries causerait un sérieux préjudice à l'aspect du Musée d'Art Ancien. Elles donnent justement la note de couleur qu'il faut pour les sculptures en même temps qu'elles décorent d'une façon royale, le véritable Palais des Beaux-Arts de la Belgique.

Il ne me paraît pas possible de remplacer ces tapisseries par les cartons de Puvis de Chavanne dont parle M. Capart. D'abord ces cartons appartiennent à l'histoire de la peinture contemporaine et leur place est au Musée d'Art Moderne. En second lieu, ces cartons ont un aspect trop pauvre dans l'architecture où ils devraient être placés. Enfin, certains cartons sont trop grands pour être placés aux endroits occupés par les tapisseries.

Les membres des Commissions du Musée à qui j'ai parlé du transfert éventuel de ces tapisseries, se sont opposés à cette idée avec la dernière énergie.

Le Conservateur en chef,

Bruxelles, le 17 juillet 1931.

Monsieur le Ministre,

Voulez-vous me permettre de rappeler à votre bienveillante attention l'affaire des tapisseries représentant l'histoire de Romulus et Remus et qui se trouvent déposées au Musée royal des Beaux-Arts?

Cette affaire a fait l'objet d'un rapport de ma part en date du 9 août 1927. Par une dépêche du 12 décembre 1928 (n° 3799 B.A.) vous avez décidé que "la question du retour de ces tapisseries aux musées royaux du Cinquantième sera examinée plus tard, notamment lors de la réorganisation du Musée dont il s'agit".

Cette réorganisation ayant eu lieu, j'ose espérer, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien marquer votre accord au sujet des propositions que j'avais eu l'honneur de vous faire le 9 août 1927.

Le Conservateur en Chef,
(s) Jean Capart.

à Monsieur le Ministre
des sciences et des Arts.

Ministère
des
Sciences et des Arts
Administration des Beaux-Arts,
des Lettres et des
Bibliothèques publiques

Bruxelles, le 23 Juillet 1931.

N° 3799

I annexe

Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, pour avis,
copie d'une lettre de M. le Conservateur en Chef des
Musées royaux d'Art et d'Histoire, relative aux tapis-
series représentant l'histoire de Romulus et Remus
qui sont déposées aux Musées royaux des Beaux-Arts.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général,

Edlmann

à Monsieur le Conservateur en Chef
des Musées royaux des Beaux-Arts.

10 août 1931.

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre lettre Administration des Beaux-Arts, n° 3799, en date du 23 juillet 1931, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que mon honorable collègue des Musées Royaux d'Art et d'Histoire est dans l'erreur en croyant la réorganisation du Musée d'Art Ancien terminée. La collection de sculpture attend toujours son remaniement.

C'est précisément dans le hall de sculpture que se trouvent les tapisseries réclamées par M. Capart.

Je me permets de revenir sur quelques arguments que j'ai eu l'honneur d'exposer dans mon rapport du 31 octobre 1928.

M. Capart avait fait valoir que ces tapisseries présentent un grand intérêt artistique et historique. Elles donnent, disait-il, aux visiteurs de Musées d'art appliqué, l'idée des créations à épisodes multiples que l'on trouve si rarement. Nous pourrions répondre qu'elles donnent aux visiteurs de Musées de peinture une haute idée des grandes compositions décoratives de nos artistes.

Ces tapisseries se trouvent actuellement dans un cadre bien approprié. Elles décorent les murs de la salle principale de l'édifice qui passe pour être le plus beau monument architectural du XIX^e siècle, oeuvre du grand architecte Balat. Elles ornent d'une manière superbe un hall rempli de sculptures de marbre.

A Monsieur le Ministre
des Sciences et des Arts,
10, rue de la Loi,

Je me permets d'ajouter, en outre, une considération qui, je suis porté à le croire, retiendra également toute votre attention. Les plus grands peintres de l'école flamande partagèrent leur temps entre la peinture de tableaux et la composition de cartons de tapisseries. Les quelques tapisseries que nos Musées possèdent sont un reflet des plus intéressants de l'activité artistique de nos peintres bruxellois du XVI^e siècle. A défaut de cartons, ce sont les oeuvres tissées qui rappellent cette partie importante de la production des artistes dont nous possédons d'autre part des tableaux.

En fait, la situation actuelle est la même que celle existant en 1896, lorsque les huit tapisseries de l'HISTOIRE DE ROMULUS ET REMUS, nous furent envoyées pour servir à l'ornementation de la Salle des Sculptures. Faisant droit à la demande de nos Musées, le Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics répondit par sa lettre n^o 22.574, du 29 octobre de la même année: " L'Administration des Musées Royaux des Arts Décoratifs et industriels, ainsi que le Comité de la Section des anciennes industries d'art et antiquités ne soulèvent pas d'objections au transfert au Palais des Beaux-Arts de huit tapisseries représentant l'Histoire de Romulus et Remus. Ces oeuvres d'art sont, en conséquence, mises à votre disposition", Ce transfert a été considéré comme définitif et ces pièces de tapisserie ont été inscrites à notre Inventaire sous le n^o 3.379.

Quant les agrandissements de nos Musées nous permettront d'entreprendre la véritable réorganisation de nos collections, il importera de tenir compte afin de réaliser une présentation belle et intéressante de nos tableaux anciens, de la nécessité de créer une ambiance qui leur soit favorable grâce à l'emploi de tapisseries, de sculptures et de meubles anciens. En attendant, quelle que soit la façon dont nous placerons les sculptures dans le hall central du Musée d'Art Ancien, il sera indispensable de continuer à couvrir les murs à l'aide de tapisseries. A cet égard, votre prédécesseur, feu M. Vauthier, partageait nos vues, et il s'était même montré disposé à demander aux Musées Royaux d'Art et

d'Histoire quelques tapisseries en plus, pour parachever l'ornementation de ce hall où les tableaux feraient du tort aux sculptures de marbre, et où les marbres feraient du tort aux tableaux. La seule décoration admissible est celle faite à l'aide de tapisseries.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que nos Musées disposaient jadis (depuis 1877) d'une autre série de 13 tapisseries qui leur avaient été confiées pour servir à leur ornementation; cette série a été envoyée aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire en 1890. A la même date on a transféré de nos Musées aux Musées du Cinquantenaire une tapisserie importante et remarquable du XVI^e siècle, qui avait été achetée directement par nos Musées en 1888, à M. Slaes, à Bruxelles, pour la somme de 15.000 francs; la dépense avait été prélevée sur le budget de nos Musées. Cette tapisserie représente des Episodes du règne de l'Empereur Maximilien d'Autriche; elle mesure 3m⁴⁰ de haut sur 2m⁶⁰ de large; elle est inscrite à notre inventaire sous le n^o 3065.

Il n'est pas inopportun de rappeler également que c'est pour compléter la décoration du Musée d'Art Ancien que M. le Ministre de l'Agriculture a autorisé en 1904, l'acquisition, à la vente de Somzée, de nos deux tapisseries représentant LE MARIAGE DE MESTRA et la SUPPLICATION DE MESTRA, qui ornent nos escaliers.

En conclusion, Monsieur le Ministre, je vous prie de bien vouloir faire examiner la possibilité de faire transférer des Musées Royaux d'Art et d'Histoire à nos Musées quelques tapisseries qui seraient de nature à contribuer à l'ornementation avantageuse du hall de sculpture; les vieilles vitrines qui se trouvent actuellement adossées aux murs sont destinées à disparaître, les grands hauts reliefs du Monument du Travail ont déjà disparu; nous avons à couvrir de grands espaces vides, et cela ne pourra se faire qu'au moyen de tapisseries.

En tout état de cause, pour les raisons exposées plus haut, je

(lettre du 10-8-1931.)

4.

maintiens mon point de vue, qui était celui de mon prédécesseur: il y a intérêt à maintenir au Musée d'Art Ancien les tapisseries "l'Histoire de Romulus et Remus", qui y sont exposées depuis 1896.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur en Chef,

L. F.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

DIRECTION GENERALE
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

DIRECTION

° Section

N° 3799.

N. B. - Prière de rappeler dans la réponse, la date
et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'administration.

Bruxelles, le 12 octobre
52, boulevard du Régent

193 I

Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vou-
loir me faire parvenir une copie des dépêches qui
vous ont été adressées par mon département, au moment
du transfert, aux Musées royaux des Beaux-Arts, des
tapisseries représentant l'histoire de Romulus et Remus
et notamment de la dépêche du 29 octobre 1896, N°22574.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général,

Emmanuel

A Monsieur le Conservateur en Chef
des Musées Royaux des Beaux-Arts,
Bruxelles.

21 octobre 1931.

annexes:
3 lettres

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre lettre du 12 octobre courant, n° 3.799, Administration des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques Publiques, et comme suite à mon rapport du 10 août dernier, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe la copie de la dépêche ministérielle du 29 octobre 1896, n° 22.574, relatives au transfert aux Musées Royaux des Beaux-Arts, des tapisseries représentant l'histoire de Romulus et Remus. C'est la seule dépêche ministérielle qui nous ait été adressée relativement à cette affaire.

Je joins une copie de la lettre de nos Musées du 6 septembre 1896, n° 3.148, à laquelle fait suite la susdite dépêche ministérielle du 29 octobre 1896. J'annexe aussi une copie de la lettre du 11 novembre 1896, n° 3141 par laquelle nos Musées expriment leurs vifs remerciements à M. le Ministre qui, par "ses négociations, si heureusement conduites à bonne fin", a fait transférer à nos Musées les tapisseries dont il s'agit.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur Petitjean,
Ministre des Sciences et des Arts,
10, rue de la Loi,
Bruxelles.

BRUXELLES, le 15 février 1944.
Jvr/LG - 1955/10 - 6 ex.

RAPPORT SUR LA CONSERVATION ANTIMITTE DES
TAPISSERIES DU MUSEE DES BEAUX-ARTS.

Examen effectué à la demande de Melle. DELVIGNE, conservatrice du Musée des Beaux-Arts à Bruxelles.

Les tapisseries sont entreposées dans les sous-sols de la Banque de Bruxelles, rue de la Régence.

Les locaux se prêtent mal au développement des mites en général et de *trichophaga tapetiella* L. en particulier; il n'existe dans ce sous-sol aucun matériau pouvant constituer un centre de propagation.

Les tapisseries, posées sur un clayonnage supporté par des tréteaux reçoivent un maximum d'aération.

L'examen d'une des tapisseries ne nous a révélé aucune trace de dégâts récents; aucune présence d'oeufs ou de larves de mites.

Dans le cas spécial de tapisseries anciennes dont la grande valeur oblige à la prudence la plus attentive, et pour lesquelles nous ignorons la nature des colorants employés, il nous paraît préférable de s'abstenir de l'emploi de produits chimiques.

Nous avons également renoncé à la désinfection complète des tapisseries par le formol car, d'après les renseignements que nous possédons, celui-ci peut agir sur certains colorants, le vert en particulier.

Ceci nous amène à proposer un traitement antimite d'ordre mécanique comme étant le plus apte à assurer la protection des tapisseries sans leur causer aucun préjudice et de le compléter par des fumigations permanentes à la naphthaline qui, malgré son peu d'action nocive sur les oeufs et les larves, possède cependant un certain pouvoir répellent sur les insectes.

En résumé, le traitement à faire subir par les tapisseries serait le suivant :

- 1) Passage à l'aspirateur des tapisseries, sur les deux faces, tous les quatre mois environ.
- 2) Placer en permanence, sous les tréteaux, des soucoupes contenant de la naphthaline.

Wanslemme

Résumé des délibérations du Comité de Patronage et des Commissions de
Peinture ancienne et de sculpture le Vendredi 10 septembre 1943, à 16 heures.

- 1) Les tapisseries, après un nouvel et long examen, sont déclarées en parfait état de conservation.
- 2) Les trous de mites sont anciens. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'envisager une "démittisation", puisqu'il n'y a aucune apparence de larves vivantes.
- 3) La "crasse" est la patine normale que le temps dépose sur les tapisseries aussi bien que sur les tableaux. Ces tapisseries sont vieilles de quatre siècles, mais leur fraîcheur est remarquable et les Commissions s'opposaient formellement à un nettoyage quelconque.
- 4) Les tapisseries ont toujours été roulées et ne portent aucune trace de pli. Elles n'ont été disposées autrement que pendant un temps très bref, pour permettre le mesurage des sangles et des toiles destinées au renouvellement des doublures.
- 5) En 1939, lors de leur mise à l'abri, les tentures ont été placées sur des caisses, rapprochées les unes des autres. Elles sont à présent placées sur des tréteaux à claire-voie, construits spécialement à cet effet, sur mes indications.
- 6) Le Baron Descamps, le Comte della Faille de Leverghem, M. Mistler, le Bon. Vaxelaire, M. H. Wauters se prononcent vivement contre l'emploi de produits chimiques dans le traitement des tapisseries. La conservation de celles-ci ne réclame pas ce traitement, inutile et peut-être dangereux.
- 7) Le tapissier, homme d'expérience, qui s'est déjà occupé de ces tentures, les a examinées et trouvées dans un remarquable état de conservation.
- 8) La question de l'analyse chimique de la poussière et celle de l'étude de la signature sont accessoires et n'offrent aucune urgence. Le Baron Descamps déclare que s'il y a une signature, elle ne "s'envolera pas" et que tout cela ne figure pas à l'ordre du jour.
Les Commissions sont réunies pour examiner les tapisseries et pour dire si elles sont ou non en bon état. Elles y sont et, sous aucun prétexte, il ne peut être envisagé de les transférer, même momentanément, dans d'autres locaux. A l'unanimité, les Commissions approuvent cet exposé.

Le Conservateur délégué,

MARGUERITE DEVIGNE.

N.B. Plusieurs membres des Commissions avaient connaissance, au moment de la séance, de quelques points des rapports qui allaient être soumis à Monsieur M. Nyns.

Bruxelles, le 15 février 1944
Jvr/LG-1955/10- 6 ex.

RAPPORT SUR LA CONSERVATION ANTIMITES DES
TAPISSERIES DU MUSEE DES BEAUX-ARTS.

Examen effectué à la demande de Melle. DEVIGNE, conservatrice du Musée des Beaux-Arts à Bruxelles.

Les tapisseries sont entreposées dans les sous-sols de la Banque de Bruxelles, rue de la Régence.

Les locaux se prêtent mal au développement des mites en général et de trichophaga tapetiella L. en particulier; il n'existe dans ce sous-sol aucun matériau pouvant constituer un centre de propagation.

Les tapisseries, posées sur un clayonnage supporté par des tréteaux reçoivent un maximum d'aération.

L'examen d'une des tapisseries ne nous a révélé aucune trace de dégâts récents; aucune présence d'oeufs ou de larves de mites.

Dans le cas spécial de tapisseries anciennes dont la grande valeur oblige à la prudence la plus attentive, et pour lesquelles nous ignorons la nature des colorants employés, il nous paraît préférable de s'abstenir de l'emploi de produits chimiques.

Nous avons également renoncé à la désinfection complète des tapisseries par le formol car, d'après les renseignements que nous possédons, celui-ci peut agir sur certains colorants, le vert en particulier.

Ceci nous amène à proposer un traitement antimite d'ordre mécanique comme étant le plus apte à assurer la protection des tapisseries sans leur causer aucun préjudice et de le compléter par des fumigations permanentes à la naphthaline qui, malgré son peu d'action nocive sur les oeufs et les larves, possède cependant un certain pouvoir répellent sur les insectes.

En résumé, le traitement à faire subir par les tapisseries serait le suivant:

- 1) Passage à l'aspirateur des tapisseries, sur les deux faces, tous les quatre mois environ.
- 2) Placer en permanence, sous les tréteaux, des soucoupes contenant de la naphthaline.

Sign. J. Vandenne.

Tapisseries

13 septembre 1943.

Mon cher Baron,

Je tiens à vous remercier de l'appui que vous avez apporté à la cause du musée, vendredi. Je vous en suis très reconnaissante. J'espère qu'il vous sera possible de passer prochainement au Musée; je voudrais vous montrer un petit tableau déposé ici par un antiquaire et vous demander votre avis.

En ce qui concerne les tapisseries, je me méfie autant des gens qui veulent les "lessiver" que je me méfie des gens qui veulent "récurer" les anciens tableaux. Pendant quatre cents ans, ces magnifiques tentures ont conservé leur coloris et toute leur fraîcheur. Il est souhaitable que le pédantisme charlatanesque de jeunes chimistes en quête d'expérience ne vienne pas hâter leur destruction. Je le répète, il en est de ceci comme des tableaux. On emploie pour les raviver, les nettoyer, les "rafraîchir", des produits dont l'action nocive ne se révélera peut-être que dans beaucoup d'années. Tout cela est absurde; les tapisseries sont admirées par tout le monde. Pourquoi veut-on y toucher? Quand on entend les mots de "crasse gluante et noire", on peut s'imaginer que les tapisseries sont couvertes d'un enduit qui empêche d'en distinguer le décor. Tout cela n'est que bavardage. J'ai d'ailleurs compris que vous étiez de mon avis, mais il sera utile que nous en reparlions à l'occasion.

Croyez, Mon cher Baron, à mes sentiments reconnaissants et les meilleurs.

Le Conservateur délégué,

M. DEVIGNE.

Au Baron Descamps,
459 avenue Louise,
Bruxelles.

Aspineries

11 septembre 1943.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le procès-verbal de la séance du Comité de Patronage et des Commissions techniques consultatives de peinture ancienne et de sculpture qui s'est tenue le 7 janvier 1943. Ce procès-verbal a été approuvé au cours de la réunion de ces mêmes commissions, le 10 septembre.

Je vous demande de vouloir bien le signer, si vous n'y faites pas d'objections, et me le retourner aussi prochainement que possible.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très déferents.

Le Conservateur délégué,

M.DEVIGNE.

A Monsieur le Président Baron Joly,
43 rue de Livourne,
Bruxelles.

Tapisseries

11 septembre 1943.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Comité de Patronage et les Commissions techniques consultatives de peinture ancienne et de sculpture se sont réunies le jeudi 7 janvier 1943. Je vous prie de vouloir bien trouver, sous ce pli, la procès-verbal de cette séance qui a été approuvé au cours d'une réunion de ces mêmes commissions, le vendredi 10 septembre.

Le Conservateur délégué,

M. DEVIGNE.

A Monsieur Nyns,

Secrétaire Général du Ministère de l'Instruction Publique.

Bruxelles, le 4 septembre 1943

Transmis, avec mes remerciements, à
Mademoiselle DEVIGNE, les documents inclus
qu'elle a bien voulu me communiquer.

Capitaines

Albert Faumont

COPIENote à Monsieur le Secrétaire Général.

Depuis la note que j'eus l'honneur d'adresser à Monsieur le Secrétaire Général, en date du 3 décembre dernier, concernant les tapisseries représentant l'histoire de Romulus et Remus, réclamées par les Musées du Cinquantenaire, j'ai assisté à une réunion des Commissions réunies des Musées royaux des Beaux-Arts, où j'ai été témoin de la profonde émotion produite à l'idée d'un départ possible des dites tapisseries et de la décision de mettre tout en oeuvre pour éviter ce départ. Une sous-commission a été désignée pour venir plaider la cause des Musées Royaux des Beaux-Arts auprès de Monsieur le Secrétaire Général.

Depuis lors, une nouvelle documentation a été mise sous mes yeux. Monsieur le Secrétaire Général ayant bien voulu surseoir à l'exécution de ses instructions concernant le retour des tapisseries aux Musées du Cinquantenaire, l'occasion m'a été donnée de revoir l'affaire depuis son origine et de lui exposer les motifs qui me semblent devoir être invoqués pour le maintien du statu-quo.

En attendant, des instructions ont été données au conservateur délégué des Musées royaux des Beaux-Arts pour un examen minutieux des tapisseries en question et Madame Crick sera invitée à se rendre compte de leur état de conservation.

+
+ +

Les tapisseries litigieuses n'ont pas été achetées par les Musées du Cinquantenaire sur son propre budget, mais par l'Etat directement et sur un crédit spécial voté à cette fin par le gouvernement, en 1889.

L'Etat en disposait souverainement et s'il a décidé leur dépôt provisoire aux Musées du Cinquantenaire, il pouvait en toute liberté ordonner leur transfert aux Musées royaux des Beaux-Arts.

Ce transfert a été réalisé par décision ministérielle en date du 29 octobre 1896. La Commission directrice des Musées du Cinquantenaire avait été pressentie et, par l'organe de son président, le Prince de Ligne, elle avait donné son accord.

Ce fut en suite de cet accord que le ministre libella sa dépêche de 1896 en ces termes: " L'Administration des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels, ainsi que le comité de la Section des anciennes industries d'art et antiquités ne soulèvent pas d'objections au transfert au Palais des Beaux-Arts, des huit tapisseries représentant l'histoire de Romulus et Remus. Ces oeuvres d'art sont en conséquence mises à votre disposition."/>

Ce transfert a été considéré comme définitif et les tapisseries ont été inscrites à l'inventaire des Musées royaux des Beaux-Arts sous le N° 3379.

C'est depuis bientôt un demi-siècle que ces tapisseries complètent l'ornementation de la grande salle construite par Balat, l'un des meilleurs exemples de l'architecture belge au XIXe siècle. En droit civil la prescription trentenaire aurait pu être invoquée depuis longtemps et la possession des Musées royaux des Beaux-Arts serait indiscutable.

+
+ +

En présence de cette longue possession des Musées royaux des Beaux-Arts, quels sont les titres que peuvent invoquer les Musées du Cinquantenaire?

Il n'y en a pas et c'est tellement vrai que M. Capart, en 1928, ne réclamait pas le retour pur et simple des tapisseries mais proposait de les échanger contre les cartons de Puvis de Chavannes.

Les termes employés par M. Laurent, dans son rapport rédigé à cette occasion révèlent le doute qui existait au Cinquantenaire quant à ses droits sur les tapisseries: "Celles-ci doivent être rendues ou données", disait-il textuellement. "Rendues", si elles appartenaient au Cinquantenaire; "données" par l'Etat si, jusqu'alors, elles avaient appartenu légitimement aux Musées royaux des Beaux-Arts.

C'est d'ailleurs sans aucun doute le terme "données" qui doit être retenu de ce rapport, puisqu'il propose en échange un autre don, celui des cartons de Puvis de Chavannes.

Le litige a été tranché à ce moment par M. le Ministre Vauthier qui, en date d'une dépêche N° 3799 de 1928, décidait, dans une note marginale "maintenons provisoirement les tapisseries au Musée ancien où elles font un excellent effet".

Le même ministre était disposé à demander au Cinquantenaire d'autres tapisseries pour parachever l'ornementation du grand hall des Musées royaux des Beaux-Arts.

Les tentatives ultérieures du Cinquantenaire n'ont pas eu plus de succès auprès du Ministre en fonctions, M. Bovesse.

Les mêmes motifs qui plaident en faveur des Musées royaux des Beaux-Arts existent toujours et quand j'insiste de nouveau en leur faveur, je ne fais que reprendre le thème de mon prédécesseur, qui disait dans sa note du 14 novembre 1936: "les tapisseries en question décorent fort heureusement certaines salles des Musées royaux de la Rue de la Régence. Les enlever serait de nature à provoquer un conflit."

Ce n'est vraiment pas le moment de mettre en conflit deux Musées importants de l'Etat.

+
+ +

Le groupement logique des collections de l'Etat ne peut être invoqué sans soulever certaines discussions.

Les tapisseries flamandes du XVII^e siècle relèvent-elles des Beaux-Arts ou des Arts industriels? La première conception me paraît devoir réunir le plus de suffrages.

Les tapisseries ont été faites d'après les cartons de nos grands peintres, Van der Weyden, Van Orley, Rubens, Jordaens. Il est tout naturel qu'elles voisinent avec les œuvres peintes des mêmes maîtres.

Notre siècle des Romanistes, qui, à certains égards, marque un déclin, trouve dans les tapisseries sa plus haute, sa plus noble expression. Ce sont les premières compositions décoratives qui, dans leur évolution, annoncent les créations picturales de Rubens.

De tout temps le besoin de tapisseries s'est fait sentir aux Musées Royaux des Beaux-Arts et, de tout temps aussi, le gouvernement s'est préoccupé de les en pourvoir.